

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 mars 2022**

Date : mardi 15 mars 2022

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Ce conseil d'arrondissement nous rassemble ici pour rendre des avis sur les projets de délibération proposés par la Ville de Lyon. Il nous rassemble aussi parce que nous tous et toutes sommes animés par un sentiment démocratique fort et un sens du service public qui nous oblige. Ainsi, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, les citoyennes et citoyens ukrainiens se trouvent dans une situation dramatique. Je veux apporter au nom de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement nos pensées et notre soutien à celles et ceux qui résistent en Ukraine, comme celles et ceux qui, en Russie, dénoncent cette guerre.

Les mairies d'arrondissement se sont immédiatement mobilisées en collectant des dons suivant une liste adaptée au jour le jour pour être au plus près des besoins. Chaque jour, des bénévoles apportent leur aide dans cette grande collecte en triant des dons et en les empaquetant dans les cartons. Les habitants du 7<sup>e</sup> affluent pour apporter des denrées et du matériel médical. Je parle ici d'affluence, car le nombre de cartons témoigne de cette générosité. Environ cinq-cents ont été entreposés en cette fin de semaine et collectés jeudi dernier. Je vais ici remercier tous les habitants, donateurs, bénévoles, pour leur aide précieuse, mais aussi le SDMIS qui collecte chaque semaine les dons, et bien sûr les agents sans qui rien de tout cela n'aurait été possible.

À cet élan de solidarité s'ajoute une question géopolitique de fond. Au niveau international, comme au niveau national, sont évoqués des projets d'embargo sur les importations en provenance de la Russie. Si une sanction économique pour assécher le financement de la guerre est sans doute efficace, il faut anticiper les effets de prix soudains ainsi que les potentielles pénuries de produits agricoles. Certains effets sont déjà visibles à la pompe, cela doit nous encourager à changer collectivement nos modes de consommation allant vers plus de sobriété et réduire notre dépendance au gaz russe.

L'action des collectivités est essentielle pour accompagner ce changement et Bénédicte PASIECZNIK y reviendra à l'occasion de la présentation du rapport « Lyon en transition(s) ».

La guerre en Europe souligne, si besoin il y en avait, la nécessité de renforcer la citoyenneté et l'apprentissage de la démocratie. C'est pourquoi la mairie du 7<sup>e</sup> organise le 23 mars un après-midi autour de la citoyenneté pour les jeunes majeurs, permettant de découvrir l'organisation d'une élection et d'échanger autour de la citoyenneté avec des associations de l'éducation populaire et les services de la mairie d'arrondissement. Toujours sur le thème de la citoyenneté, je souhaite souligner le lancement du premier budget participatif lyonnais, nous en avons déjà parlé dans ce conseil d'arrondissement. Le budget participatif permet d'utiliser une partie du budget de la Ville pour la réalisation d'idées proposées puis choisies par les habitants et les habitantes. La plateforme internet a été ouverte ce lundi et je vous invite toutes et tous à vous y rendre. Pas pour proposer des projets puisque c'est le choix des citoyens, mais vraiment pour lire les propositions qui y sont faites.

Enfin, je voudrais mettre en valeur le travail de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Vous le savez, en France, seuls 5 % des rues portent des noms de femmes ; à Lyon, c'est 10 %. Dans le 7<sup>e</sup> et depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour réparer cette invisibilisation de la moitié de l'humanité et vous trouverez sur notre site internet une cartographie des rues du 7<sup>e</sup> qui portent des noms de femmes et des

portraits réalisés par une dessinatrice de l'arrondissement de Bertha VON SUTTNER, Julie-Victoire DAUBIÉ, Gisèle HALIMI, Flora TRISTAN, Simone IFF, Hélène BOUCHER, Maryam MIRZAKHANI, et bien sûr Joséphine BAKER à qui nous avons rendu hommage vendredi dernier en présence de son fils, du consul des États-Unis et de nombreux habitants du quartier.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en guise d'introduction avant de passer à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Laurent BOSETTI**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de commencer par désigner notre secrétaire de séance et je vous propose le nom de Monsieur Laurent BOSETTI. Qui s'oppose à ce que Laurent BOSETTI soit secrétaire de séance ? Laurent BOSETTI, je vous cède la parole pour procéder à l'appel.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **Appel nominal**

#### **PRÉSENTS :**

Mme DUBOT, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, Mme GRIES, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIH, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme DESRIEUX, Mme BREUIL, Mme PEILLON

#### **EXCUSÉS :**

M. VOITURIER  
M. ESCARAVAGE  
M. CHENAUX  
Mme PECOURT  
M. DOSSUS  
Mme RAMIREZ

#### **POUVOIRS À :**

M. CHIH  
M. MONOT  
M. BOSETTI  
Mme PASIECZNIK  
Mme DUBOT  
Mme WIBER

**ABSENT :** M. SECHERESSE

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Nous allons désormais adopter les deux procès-verbaux des deux derniers conseils d'arrondissement.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022**

Mme LA MAIRE : On va commencer par le conseil d'arrondissement du 18 janvier. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des observations ? Non, je soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2022**

Mme LA MAIRE : On passe désormais à l'adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 8 février. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des observations ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Alors, notre ordre du jour devait, comme habituellement, comporter deux parties avec les saisines du Conseil de la vie associative et local, vous avez dû voir les rapports dans l'ordre du jour. Une question concernait les locaux associatifs et une autre concernait la question de la prostitution, notamment à Gerland. Malheureusement, les deux rapporteurs, en tout cas la rapportrice et le rapporteur, ne peuvent pas être là ce soir pour des raisons personnelles qui les concernent et donc nous vous proposons de reporter ces deux questions au prochain conseil d'arrondissement. Conseil d'arrondissement de mai. Il ne nous a pas semblé opportun de trouver des remplaçants de dernière minute puisque ces questions avaient réellement été travaillées par les rapporteurs en question.

**1- Saisine du CVAL : soutien possible de la Ville aux projets de création de tiers lieux – question au maire de Lyon**

Rapporteurs : Antoine RODRIGUEZ / Boris MIACHON DEBARD

**REPORTÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 MAI**

**2- Saisine du CVAL : organisation de réunions de sensibilisation des habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement aux réalités de la prostitution**

Rapporteurs : Amandine MANSONI / Eugénie WIBER

**REPORTÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 MAI**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer sans plus attendre à l'ordre du jour, on va dire officiel, de notre conseil d'arrondissement, en tout cas les délibérations sur lesquelles notre avis est demandé, en commençant par le premier rapport où là, pour le coup, nous n'allons pas rendre un avis, mais nous allons en prendre acte. Prendre acte de la présentation du rapport que l'on appelle désormais « Lyon en transition(s) », mais qui est plus communément appelé par la loi le Rapport développement durable. Je laisse Madame PASIECZNIK nous le présenter.

**3- 3785 - « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2021**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Bonsoir. J'ai effectivement le plaisir de vous présenter ce soir le désormais traditionnel rapport annuel « Lyon en transition(s) ». Ce rapport obligatoire vise à faire le bilan de l'action municipale en matière de développement durable. Il fait ainsi le bilan des politiques du plan de mandat autour de cinq grands pôles :

- 4 1. L'aménagement ;
- 5 2. La notion de ville soutenable ;
- 6 3. La protection et les solidarités ;
- 7 4. L'émancipation ;
- 8 5. La gouvernance.

Très concrètement, à travers le plan de mandat et au regard des dix-sept objectifs du développement durable de l'ONU — je vous fais grâce de les détailler — ce sont de nombreuses actions qui sont présentées dans ce document pour illustrer la politique de transition menée par la Ville de Lyon à la fois en termes de transition écologique et de justice sociale.

Ainsi, en 2021, la Ville de Lyon a déclaré l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte au niveau mondial. La Ville de Lyon a adhéré à la liste des partenaires internationaux qui exigent un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ; elle a lancé le verdissement de sa flotte de véhicules avec 15 millions d'euros sur le mandat pour sortir du diesel ; elle a publié l'atlas de la biodiversité lyonnaise avec trente-mille (30 000) données recensées, soit deux-mille-neuf-cents (2 900) espèces à la fois de faune et de flore, des espèces les plus communes à des espèces menacées ou protégées ; la Ville de Lyon a signé la Déclaration des droits des personnes sans-abris portée par la Fondation Abbé Pierre ; et elle a engagé 1 million d'euros pour l'école de la deuxième chance qui passe de cent-vingt à quatre-cents élèves. Voilà quelques grandes actions qu'a portées la Ville de Lyon en 2021, bien sûr, ce n'est pas du tout exhaustif.

Sur le territoire du 7<sup>e</sup> arrondissement, je voulais vous citer un certain nombre de projets qui montrent vraiment la diversité des actions qui sont mises en œuvre par la Ville de Lyon dans le cadre de la transition. Donc, on a à la fois des choses autour de la ville à hauteur d'enfant, on avait à la fois cette année, la première Fête des Lumières qui proposait des choses en direction du jeune public, on avait quelque chose à Blandan. Bon, bien sûr, je ne reparle plus de nos rues des enfants 2021, rue Saint-Michel et rue Chevreul dont on a déjà largement parlé. Au niveau de la culture, on a l'ouverture de la Halle Tony Garnier vers le quartier de Gerland avec le projet « Pass coulisses ». Il y a eu aussi une action zéro déchet avec le CHRD, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation qui a permis de réemployer des éléments d'exposition temporaire. Alors, il y a un projet qui me tient particulièrement à cœur, à la fois en tant qu'adjointe à la nature en ville et référente pour le quartier de Gerland, c'est le jardin de l'Oasis porté par l'association La Légumerie et qui est un projet d'agriculture urbaine, nourricière, écologique et sociale et ce lieu de biodiversité urbaine est surtout pour moi un formidable lieu de rencontre et d'émancipation pour les habitantes et habitants de la Cité Jardin et plus particulièrement du quartier de Gerland, mais aussi pour des personnes en situation de précarité. En plus de La Légumerie, les associations La Cloche, Singa, LALCA, Art et Développement, les Dames de Gerland, l'équipe des bains douches et j'en oublie certainement, contribuent à la vie de cet espace unique.

En ce qui concerne la santé, on peut citer les nombreuses vaccinations au centre de Gerland, la future implantation de l'académie de l'OMS et puis aussi ce qui était intéressant sur Gerland, l'organisation de points info santé sur le Marché Debourg. On peut bien sûr citer ce qui s'est fait en termes de démocratie locale sur l'arrondissement avec la concertation « Mieux vivre ensemble Place du Pont » et puis je terminerai par la labélisation Refuge LPO des cimetières de la Guillotière qui se traduira pour le 7<sup>e</sup> arrondissement par la réalisation d'une véritable continuité écologique entre le Parc Blandan et nos cimetières avec, entre les deux, un apaisement de la rue de l'Épargne.

Comme chaque année, on s'était largement appesantis là-dessus, mais comme chaque année, les arrondissements peuvent mettre en avant une opération particulière, donc nous, nous avons souhaité mettre en avant le nouveau service de collecte des biodéchets proposé par la Métropole. Mis en place en 2021 de manière pilote sur notre arrondissement et en associant les conseils de quartier. Là aussi, ce nouveau service est un bon exemple de transition où il s'agit de valoriser les déchets pour la fabrication de compost qui, à terme, pour être destiné aux agriculteurs du territoire métropolitain. Je ne vais pas vous faire en détail ce rapport, mais je vous invite à le lire, la présentation largement revue permet d'illustrer que déclaration d'urgence climatique et transition environnementale et sociale ne sont pas que des mots, mais bien des actions. Je souhaitais également remercier l'ensemble des services de la Ville de Lyon, de la Métropole, mais aussi les habitants, les habitantes, les acteurs du monde économique, les membres d'associations, de conseils de quartier et tous les autres collectifs qui œuvrent au quotidien pour réaliser ces nécessaires transitions.

Enfin, comme l'a dit Fanny DUBOT, je terminerai en ajoutant que malheureusement, la crise ukrainienne suite à l'invasion de la Russie nous rappelle deux choses : l'importance de la solidarité largement décrite par Madame la Maire, et puis l'urgence des transitions vers une plus grande résilience de notre territoire, c'est-à-dire une plus grande autonomie alimentaire, alors que les prix des aliments du bétail, les engrais augmentent, et une meilleure souveraineté énergétique. Je ne vais pas vous parler de ce qu'il se passe au niveau du gaz. C'est bien à tous les niveaux que nous pouvons et devons agir, et les niveaux international et national, mais aussi à notre niveau local en utilisant tous les leviers qui redonneront du pouvoir d'agir. La transition lyonnaise est bien engagée et nous allons continuer à l'amplifier. Suite à cette présentation, je vous remercie et vous appelle à prendre acte de la communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK, il s'agit donc d'une prise d'acte. Si vous vous opposez à cette prise d'acte, vous êtes invité à lever la main. Non. La présentation de ce rapport est donc actée et je vous donne la parole pour le rapport suivant, Madame PASIECZNIK, sur l'avis de la Ville de Lyon sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération.

### **LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DE CE RAPPORT**

#### **4 - 3755 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise**

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Je vais essayer de ne pas vous donner trop de chiffres pour donner un petit peu le cadre de tout ça. Les Plans de Protection de l'Atmosphère sont obligatoirement élaborés dans les agglomérations de plus de deux-cent-cinquante-mille (250 000) habitants ou dans les zones qui dépassent les seuils réglementaires en matière de pollution de l'air. Rappelons que la pollution de l'air constitue en effet un problème majeur de santé publique. Santé Publique France estime à 7 % la part des décès attribuables en France à la pollution de l'air aux particules, soit quarante-mille (40 000) décès par an, et 1 % des décès liés au dioxyde d'azote, soit sept-mille (7 000) décès.

Le PPA, c'est une stratégie locale qui est pilotée par l'État en associant les collectivités du territoire. Le Premier PPA avait été approuvé en 2008, il avait permis une diminution importante des émissions industrielles et de celles du trafic routier, en particulier pour ce qui concerne les oxydes d'azote. Le deuxième PPA a été approuvé en 2014 avec un objectif, toujours, de réduction des émissions et concentrations d'oxyde d'azote, mais aussi des particules fines qui étaient restées en dessous des seuils réglementaires. En 2018, les mesures de ce PPA ont été complétées avec de nouveaux secteurs d'activités, le secteur agricole qui n'en faisait pas partie jusque-là, le transport aérien et le transport fluvial. Et puis, un nouveau levier pour le secteur résidentiel avec la rénovation thermique du bâtiment. Fin 2019, à la suite d'une évaluation de l'État, il a été décidé de faire une nouvelle révision du PPA afin de hausser les ambitions du plan d'action et d'intégrer de nouveaux leviers. Suite à une élaboration conjointe, puis une concertation préalable du public au printemps 2021, présentation aux conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques pour l'Isère, l'Ain et le Rhône, le projet PPA est désormais soumis à l'avis des différentes collectivités.

Quelques points saillants de ce PPA. Tout d'abord, une augmentation du périmètre. On a désormais cent-soixante-sept (167) communes dont soixante-dix-neuf (79) qui n'étaient pas dans le PPA2, tout ça, bien sûr, au regard des enjeux en termes de dépassement, avec une importante extension au sud, sur l'Isère rhodanienne. En revanche, quelques communes de l'Ouest lyonnais ont été retirées. Il faut dire que certains polluants comme les oxydes d'azote demeurent au-dessus des seuils réglementaires. Ainsi, près de quatorze-mille (14 000) personnes sont

soumises à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le dioxyde d'azote, principalement le long des principaux axes routiers et dans l'hyper centre de l'agglomération. Environ cent-mille (100 000) personnes sont exposées à un dépassement de la valeur cible de protection de la santé pour l'ozone et l'objectif de long terme en ce qui concerne l'ozone est dépassé pour l'ensemble du territoire. En ce qui concerne les particules fines, une centaine de personnes sont exposées à des niveaux supérieurs à la valeur limite réglementaire, en revanche, si on prend les seuils OMS, c'est 1,4 million de personnes qui sont au-delà du seuil.

Dans le cadre de cette évaluation, on a vu aussi que les principaux secteurs d'émission sont toujours le secteur des transports ; deux tiers des émissions en oxyde d'azote. Le secteur résidentiel, principalement en ce qui concerne le chauffage au bois. Le secteur agricole est à l'origine de la quasi-totalité des émissions en ammoniacque ; et le secteur industriel, 40 % des émissions en composés organiques volatils non méthaniques qui sont en fait les précurseurs de l'ozone, donc ce n'est pas négligeable.

Les objectifs du nouveau PPA :

- Pour le dioxyde d'azote, respect des valeurs limites réglementaires dans le délai le plus court possible ;
- Pour les particules fines, atteindre une concentration moyenne d'exposition inférieure à la valeur OMS 2005 à l'échelle du PPA ainsi qu'à l'échelle de chaque EPCI. Donc, ça, c'est pour la concentration moyenne. Et puis, diminuer le nombre de personnes qui sont exposées à une concentration en particules supérieure à ce même seuil OMS en 2005 ;
- Pour l'ozone, contenir la dégradation de la situation observée.

Pour ça, les actions se concentreront sur le secteur industriel et le BTP, le secteur résidentiel et tertiaire avec un axe majeur autour du chauffage au bois, et la mobilité et l'urbanisme où un axe fort sera le renforcement de la ZFE de la métropole.

Par rapport à toutes ces propositions de ce nouveau PPA, nous proposons d'émettre pour la Ville de Lyon un avis favorable, et donc pour l'arrondissement, en émettant cependant un certain nombre de réserves. Pour nous, le renforcement des objectifs de l'amélioration de la qualité de l'air doit être engagé dès 2022 afin de dépasser le scénario retenu dans le présent plan et de tendre plutôt vers les objectifs OMS 2021 que les objectifs 2005, parce que je vous parlais des seuils réglementaires, mais les objectifs OMS 2005 vont plus loin et maintenant, on a de nouveaux objectifs 2021 pour l'OMS, donc se rapprocher le plus rapidement possible de ces objectifs. Par ailleurs, la Ville de Lyon souhaite un engagement de l'État sur les points suivants :

- Un dialogue accru avec les acteurs économiques, ce qui veut dire un soutien et un contrôle dans le cadre des compétences de l'État ;
- Un soutien de l'État à l'investissement et à la modélisation d'actions correctives menées par les collectivités pour les rendre effectives, tant dans le champ des mobilités, de l'urbanisme que de la construction et enfin, que l'État travaille sur la sensibilisation du public sur l'impact de la qualité de l'air en matière de santé et la promotion des mesures nécessaires, notamment en termes de mobilités actives collectives ;
- Troisième point en termes de réserves, au regard de l'interdiction des cheminées à foyer ouvert et dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, la Ville de Lyon souhaite que l'État s'engage pour un soutien renforcé envers les foyers les plus précaires dans une démarche « d'aller vers » pour les aider financièrement et les sensibiliser au risque pour leur santé. Donc, la Métropole poursuit son soutien à tout ce qui est conversion par rapport au chauffage bois ;
- Quatrième réserve, la Ville de Lyon souhaite définir avec les services de l'État des actions à engager pour limiter les nuisances olfactives et l'émission de polluants volatils liés à certaines activités puisqu'on a régulièrement des signalements des riverains en ce qui concerne les ravalements de façade, les cabines de peinture, les carrosseries, les laveries ;
- Cinquième réserve, la Ville de Lyon souhaite engager avec les services de l'État une réflexion en vue de clarifier le statut actuel et futur de la carte stratégique Air et son rôle dans la définition des objectifs de qualité de l'air ;

- Sixième point, la Ville de Lyon prend la mesure des difficultés d'évaluation de prospective et d'identification de mesures concernant la pollution à l'ozone et s'engage à poursuivre la collaboration déjà engagée avec les services de l'État ;
- Et un dernier point, nous souhaitons qu'une évaluation soit faite tout au long de la mise en œuvre pour qu'il y ait à la fois cette évaluation et qu'elle soit diffusée aux acteurs concernés, comme à la population, à la fois les résultats et les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs afin que ceci permette de vraiment embarquer tout le monde dans ce Plan de Protection de l'Atmosphère. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté, deux abstentions. Il est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie et je vous propose de passer au rapport suivant qui est un rapport sur l'éducation, important, parce que c'est l'ouverture du groupe scolaire Ginkgo préfiguration et il nous est présenté par Madame LECLUSE. Je vous en prie.

**5 - 3804 - Ouverture du groupe scolaire Ginkgo préfiguration à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction de l'Éducation**

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Bonsoir, tout le monde. En effet, le rapport 3804 concerne l'ouverture du groupe scolaire GINKGO de préfiguration dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Pour vous expliquer, et vous le savez, depuis plusieurs années, les effectifs de rentrée scolaire dans le 7<sup>e</sup> arrondissement du secteur de Gerland sont en hausse très sensible et chaque année, des solutions à court terme ont été mises en œuvre pour répondre aux besoins immédiats. On retiendra en particulier la création d'une classe enfantine dans une salle polyvalente de l'école Françoise Héritier en septembre 2021 ; le renvoi des inscriptions supplémentaires de l'école Françoise Héritier vers les écoles de proximité (Pagnol ou Berthelier, voire plus éloigner comme Marc Bloch). Ce renvoi s'est toujours effectué en tenant compte de la distance qui sépare le domicile des familles de l'école proposée.

L'implantation du futur groupe scolaire Ginkgo situé au 8-12 de la rue Croix-Barret d'une capacité de dix-huit (18) classes se présente comme solution pérenne, mais n'ouvrira qu'en septembre 2023. Or, les livraisons de logement dans le quartier des Girondins sont actuellement et toujours en cours, ou prévues dans les prochains mois, et les familles arrivent en continu avec leurs enfants. Les écoles Françoise Héritier et Ravier sont actuellement saturées, elles ne pourront pas accueillir à la rentrée prochaine l'augmentation attendue des effectifs. C'est pourquoi, pour la rentrée scolaire 2022, en concertation avec les services de l'éducation nationale du Rhône, il est prévu la création d'un groupe scolaire de préfiguration, groupe scolaire Ginkgo préfiguration, c'est son nom, sur le terrain jouxtant le collège Gisèle Halimi qui appartient à la Métropole. Il sera composé de cinq classes (trois classes en élémentaire, deux classes en maternelle) qui permettront d'accueillir près de cent-trente (130) enfants. Cette école provisoire sera dotée d'une équipe éducative dédiée (éducation nationale Ville de Lyon) qui préfigurera la future école avec un directeur, une directrice et des enseignantes qui pourront accueillir les enfants en septembre 2022 et ensuite pourront poursuivre leur scolarité ensemble (enfants et équipe pédagogique) dans la future école. Comme on disait, cette école est prévue sur la parcelle BN185 côté ouest, jouxtant le collège Gisèle Halimi. La mise en place de cette solution... L'école provisoire ne peut pas accueillir de restaurant scolaire, les enfants de l'école de Françoise Héritier les plus grands seront accueillis au restaurant scolaire du collège pendant que les plus petits de l'école provisoire seront accompagnés pour déjeuner dans l'école Françoise Héritier, à proximité immédiate de cette école provisoire.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Non, je le sou mets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole, Madame LECLUSE, pour les deux rapports suivants qui concernent tous les deux les périmètres scolaires. Je vous remercie.

**6 - 3810 - Périmètres scolaires 2022. - Direction de l'Éducation**

**7 - 3811 - Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires. - Direction de l'Éducation**

Rapporteure : Madame LECLUSE

Mme LECLUSE : Merci. Comme vous le savez, ça va concerner les périmètres scolaires. Chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique de notre ville, ainsi, chaque école primaire, maternelle, élémentaire accueille les enfants d'un secteur géographique déterminé, et chaque année, au regard des évolutions des effectifs scolaires, du contexte démographique, de la livraison de nouveaux logements, des ajustements de création de périmètres sont envisagés pour permettre d'assurer l'équilibre des effectifs et la mixité sociale entre les différentes écoles publiques de la ville. Tout ce travail-là est fait en concertation avec les écoles, les directions d'école, les services de la Ville de Lyon, l'inspecteur de l'éducation nationale, ce qui amène à revoir, ajuster les périmètres.

Compte tenu de ce que l'on a vu précédemment dans le précédent rapport, il y a une première modification de périmètre qui concerne le secteur des écoles Françoise Héritier et Ravier qui sont, comme je le disais, saturées, et il est proposé de créer un secteur, un périmètre scolaire dédié à l'école de préfiguration Ginkgo. Ce périmètre scolaire sera le même que quand on créera et qu'on ouvrira le groupe scolaire en 2023. Et il y a eu des modifications sur le sud d'Héritier, pour permettre de désaturer l'école Françoise Héritier et de revenir à dix-huit (18) classes. Comme je vous le disais, on a dû ouvrir une dix-neuvième classe en septembre 2021.

Un second changement de périmètre est proposé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et ça, il concerne plutôt le secteur Blandan. Il y a deux sujets, sur l'école provisoire Blandan, les effectifs sont toujours en hausse ; à l'inverse, sur l'école Marc Bloch, il y a une baisse continue des effectifs, donc il y a un ajustement du périmètre pour permettre un meilleur équilibre.

Je vous propose de voter favorablement à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces deux rapports, concernant les périmètres scolaires ? Non, je sou mets donc le premier, le 3810, à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et donc, le second, le 3811.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame LECLUSE, sur le 3780.

**8 - 3780 - Gestion du périscolaire d'écoles dans les 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements –  
Direction de l'Éducation**



Rapporteuse : Madame LECLUSE

Mme LECLUSE : Il s'agit de la gestion du périscolaire des écoles dans les 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements. En fait, cette délibération fait suite à une délibération déjà approuvée par le conseil municipal de janvier sur le prolongement de la convention avec Léo Lagrange pour une année supplémentaire et qui annonçait une réflexion en cours sur l'organisation à mettre en place dans les écoles concernées.

Au printemps 2021, afin de renouveler le cadre partenarial associatif pour la période 2022-2025, la Ville de Lyon a lancé un appel à initiatives associatives auquel la Fédération Léo Lagrange n'a pas répondu. Il a donc été décidé de mener une réflexion permettant de déterminer le mode de gestion des activités périscolaires le plus adapté pour les écoles des 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Juridiquement, la délibération que l'on propose sécurise le lancement à venir d'un appel d'offres.

La Ville doit créer le service public périscolaire dans les écoles concernées pour pouvoir le déléguer à un prestataire. Dans cet appel à projets, ce marché public, ça permet de préserver, de conforter le partenariat avec le tissu local ; toutes les associations qui travaillent déjà avec les écoles, on conforte leurs partenaires ; on développe un service public municipal dans le 8<sup>e</sup> ; et pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, on expérimente un marché public sur un périmètre limité et ce marché public permettra de mieux maîtriser, mieux contrôler la qualité du service rendu par le délégataire, le prestataire. C'est une manière de, en effet, permettre de pouvoir développer l'offre de périscolaire et assurer un meilleur contrôle ou en tout cas un contrôle des services rendus.

Ce changement s'effectuera au cours de l'année scolaire, donc le temps que le marché public se fasse, il se fera à la fin de l'année 2022, ce qui permettra entre septembre et décembre 2022 de préparer l'arrivée du nouveau prestataire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, je vous en prie. Je regarde s'il n'y en a pas d'autres, mais non, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, en janvier, nous avons eu l'occasion d'aborder la question de la gestion du périscolaire avec la délibération de subventions à la Fédération Léo Lagrange et avons ainsi souligné l'incongruité qu'il y avait à prolonger le partenariat de la Ville avec cette association jusqu'au 31 décembre 2022 et non jusqu'au 31 août 2022 pour pouvoir ainsi commencer l'année scolaire 2022-2023 sur de nouvelles bases. Nous voterons contre cette délibération pour deux raisons :

- Premièrement, ce que vous avez proposé aujourd'hui n'est pas sans susciter une grande inquiétude des communautés éducatives de ces établissements, notamment avec le changement d'opérateur en cours d'année scolaire. Manifestement, vous n'avez pas su les rassurer complètement ;
- Deuxièmement, nous avons quelques étonnements sur le montage proposé avec une partie « régie municipale », une « associative » et une « marché public ».

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Madame LECLUSE, même si vous avez expliqué déjà dans les détails, sur le dialogue avec la communauté d'éducation.

Mme LECLUSE : Le dialogue, de toute manière, au niveau réglementaire, il est prévu par le nouveau prestataire, quel qu'il soit, de reprendre l'intégralité ou en tout cas de proposer au personnel actuel de Léo Lagrange de poursuivre leurs activités et c'est ce qui va, de toute manière, être proposé. Pourquoi ça a été fait entre septembre et décembre, au moment de l'attribution du marché, et de la préparation de la mise en œuvre de ce service périscolaire, c'est justement pour laisser passer la rentrée et ensuite, pouvoir dialoguer le plus sereinement possible avec le personnel actuel et qui est à venir ou à recruter, qui va pouvoir être complètement opérationnel à partir de janvier 2023. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci, je soumetts ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Madame LECLUSE, vous avez à nouveau la parole pour le 3802.

**9 - 3802 - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux - Direction de l'Éducation**

Rapporteure : Madame LECLUSE.

Mme LECLUSE : Qui est l'approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux. Ce règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement, les conditions d'accès, les modalités d'inscription et de fréquentation, la tarification, les modalités d'accueil d'enfants à besoins particuliers, ainsi que les règles appliquées en cas de manquement au présent règlement.

Donc, cette délibération permet d'ajuster le règlement, premièrement, au nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 qui a été adopté en décembre et qui permet de l'intégrer à ce présent règlement ; il a été également ajouté une mention sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi, dans le cas où des denrées seraient non consommées au cours du service de restauration scolaire, des fruits, du pain ou des biscuits emballés pourront être proposés occasionnellement à la consommation des enfants présents durant le temps périscolaire du soir. Cette mesure, déjà expérimentée sur des accueils municipaux et associatifs permet ainsi de réduire le gâchis alimentaire, voire de fournir un goûter à des enfants qui en sont dépourvus.

Au regard du nouveau marché de restauration scolaire, il y a une mention relative aux deux actuelles offres de menus, aujourd'hui « classique » et « sans viande » qui sont remplacées par « petit bouchon » et « jeune pouce ».

Troisième modification, les inscriptions aux activités périscolaires seront reconduites automatiquement afin de simplifier les démarches de la famille. On intègre des mentions au règlement général sur la protection des données (RGPD) et on souligne l'importance pour les familles de bien mettre à jour les données sanitaires de leur enfant via le formulaire administratif commun DAC.

Sous réserve d'approbation, ce règlement intérieur sera appliqué dès la rentrée en septembre 2022.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame BREUIL, je vous en prie.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, nous nous abstenons sur cette délibération. Non pas que les changements soient fondamentaux par rapport à ceux qui existaient auparavant, mais suite aux questions que notre groupe a pu poser en commissions et les réponses obtenues, nous préférons les analyser complètement avant de nous prononcer définitivement. C'est donc une abstention de prévention. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame BREUIL. Nous passons désormais au vote.  
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est bien noté. Le rapport est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Nous passons au dernier rapport concernant l'éducation, cette fois on est dans l'extrascolaire et c'est le 3801. Madame LECLUSE.

**10 - 3801 - Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022 - Direction de l'Éducation**

Rapporteuse : Madame LECLUSE.

Mme LECLUSE : Et c'est le dernier. C'est l'approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022. Comme vous le savez, la Ville de Lyon a développé l'offre Divertisport, un accueil de loisirs à vocation sportive pour les enfants de 6 à 12 ans pendant l'été.

Au regard de la crise sanitaire, à l'été 2020, puis 2021, à cette offre Divertisport ont été créés les Ateliers de l'été qui permettent d'accueillir aussi les enfants de 3 à 5 ans. Pour compléter cette offre qui suscite beaucoup d'enthousiasme parmi les familles, on va la développer à partir de septembre 2022 en développant le nombre de places offertes pour les enfants les plus jeunes et de développer le nombre de places disponibles en juillet-août pour Divertisport, pour développer à la fois les activités éducatives, culturelles et sportives accessibles à tous. Et le présent règlement permet de valider la tarification, il n'y a pas de modification et d'actualiser le règlement intérieur, mais ça me permettait juste de vous signaler cette mise en place avec succès des Ateliers de l'été depuis deux ans.

Je vous propose de l'approuver.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : De l'enfance à la petite enfance, il n'y a qu'un pas et donc, je cède la parole à Madame GRIES sur les investissements de la Ville de Lyon dans nos projets de bâtiments pour la petite enfance. Je vous en prie, Madame GRIES.

**11 - 3283 - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 4 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Dumont, Ginkgo, Suchet, Duvivier) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 02267001 « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement », n° 07321001 « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement », n° 07323001 « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement », et n° 08312001 « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » - Affectation d'une partie des AP n° 2015-1 et 2021-1, programme 00002 - Direction de la Construction**

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. Savez-vous combien de familles du 7<sup>e</sup> arrondissement n'ont pas obtenu de place en établissement d'accueil pour leur enfant à la dernière commission il y a cinq jours ? Trois-cent-vingt-huit (388) familles sur quatre-cent-deux (402). C'est-à-dire 96,5 % des familles n'ont pas eu de réponse positive et seront potentiellement en difficulté pour faire garder leur enfant ou pour retrouver un emploi.

Cette situation est redondante depuis des années. Les derniers chiffres de 2019 montrent que le taux de satisfaction des familles du 7<sup>e</sup> arrondissement qui ont demandé une place lors des commissions était de 23 % contre 37 % en moyenne à l'échelle de la ville. Pourtant, la forte poussée démographique avec la transformation urbaine de Gerland nord et Gerland sud depuis les années 1980 n'aura échappé à personne et cette transformation n'est pas près de s'arrêter puisque le secteur en dessous des rails se transforme encore. De plus, les secteurs de Jean Macé et de la Guillotière sont des quartiers qui rajeunissent et où se concentre deux fois plus de population que la moyenne de la ville de Lyon. La population change, se rajeunie et se gentrifie.

36 % des habitantes et habitants de ces deux quartiers ont entre 18 et 29 ans. Aujourd'hui, l'arrondissement compte 17 % d'enfants de moins de 3 ans. Les chiffres prévisionnels 2026 de la CAF et de la Protection maternelle infantile sont unanimes et ils annoncent une augmentation de +20 % d'enfants de moins de 3 ans sur l'arrondissement.

Quand on analyse cela, on comprend que la politique lyonnaise a fermé les yeux sur les besoins quotidiens de services publics au profit notamment de l'attractivité des territoires, notamment dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, puisque le taux de couverture actuelle des établissements municipaux au niveau de l'arrondissement par rapport à la population est de 22 % alors que le reste de la ville de Lyon est de 27 %.

Les précédentes mandatures ont fait le choix délibéré de se désengager de cette mission de service public. Lyon n'est pas isolée, puisque c'est une situation que nous retrouvons partout dans notre pays : 40 % des moins de 3 ans en France n'ont aucune solution d'accueil.

Il était donc de notre devoir d'investir, notamment avec la création de places en établissement d'accueil de jeunes enfants. Sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons choisi de valoriser la diversité des modes de garde, de créer cinq établissements d'accueil de jeunes enfants, d'augmenter la capacité de l'annexe Saint-Lazare avec le départ dans l'école Veyet de la Maison de l'enfance et de créer trois relais d'assistants maternels et autant de lieu d'accueil enfants-parents.

Ces projets prendront du temps, comme nous pouvons l'observer dans cette délibération qui concerne l'EAJE Ginkgo qui devrait être livré en novembre 2025 et l'EAJE Duvivier Cronstadt en janvier 2026.

Je vous demande de voter favorablement à cette délibération, la petite enfance est profondément un investissement social. Les modes de garde collectifs ou individuels sont des lieux de socialisation, des outils de lutte contre la pauvreté, de favorisation au retour à l'emploi des parents et de renforcement d'égalité femmes-hommes. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je vois une demande d'intervention de Madame PEILLON, est-ce qu'il y en a d'autres ? Allez-y, Madame PEILLON.

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Alors, pas de réaction sur le rapport en lui-même, mais sur les propos de votre adjointe. Je n'ai rien dit au moment des propos de votre adjointe à l'éducation, mais je me permets quand même de vous répondre. Que la Ville de Lyon ait sous-investi en matière d'infrastructures, certes, c'est vrai, on ne le nie pas, mais je fais partie d'une liste qui l'a dit pendant toute la campagne. En revanche, je me permets quand même de vous signaler que nous faisons le même diagnostic, vous donnez des chiffres que personne ne conteste, la population, notamment la population des jeunes familles dans le 7<sup>e</sup> explose. Aujourd'hui, les deux groupes scolaires que vous annoncez, que ce soit Cronstadt Duvivier ou Ginkgo, ce sont des groupes scolaires qui ont été votés dans la mandature précédente. Vous ne proposez aucun nouvel investissement en matière maternelle et primaire. Vous faites des investissements, effectivement, en matière de crèche, le nombre de berceaux n'est, encore une fois, mais je ne vous jette pas la pierre parce que, bien évidemment qu'il y a un retard à rattraper, mais pas à la hauteur des enjeux. Donc, je pense qu'on a tous intérêt à avoir un dialogue plus constructif entre majorité et opposition pour répondre aux besoins des familles plutôt que de se jeter la pierre d'un mandat à l'autre. Moi, concernant les équipements, je l'ai dit à Madame la Maire quand j'ai pris mes fonctions : je ne comprends pas que vous ne construisiez pas de nouveaux groupes scolaires autres que ceux que nous avons enclenchés dans le mandat précédent, car, comme vous l'avez dit, le temps est long. C'est-à-dire que ce que vous ne votez pas dans ce mandat ne sera pas construit en début de mandat prochain.

Je pense que le reproche que vous nous faites, on peut également vous le faire, mais ça ne fera avancer personne et ça ne permettra pas de trouver des solutions de garde pour les familles.

Mme LA MAIRE : Madame GRIES, vous souhaitez répondre ?

Mme GRIES : Je ne peux pas répondre pour les groupes scolaires, je suis sur les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Madame PEILLON, effectivement, ça ne sert peut-être pas à grand-chose de s'invectiver les uns, les autres. Ce qui est sûr et ce que l'on a tous constaté, c'est le retard qu'avait pris la Ville de Lyon en matière d'investissement, que ce soit dans les groupes scolaires ou dans les établissements de petite enfance. Les deux groupes scolaires que vous citez, certes, ils étaient lancés dans l'ancien mandat, mais ils sont bien à la PPI de cette mandature-là puisque c'est au moment de la réalisation qui compte dans la programmation pluriannuelle d'investissement en cours. Donc, ils vont être réalisés sous ce mandat, cinq nouvelles crèches, trois relais d'assistantes maternelles désormais relais petite enfance, des investissements qui sont faits et aussi des investissements qui sont faits en cohérence avec l'augmentation de la population. On parle d'une grande augmentation de la population à Gerland, mais dans le reste de la ville, notamment en centre-ville, il y a des écoles qui perdent des enfants et donc, on est dans un ajustement sans cesse. Je ne suis pas sûre que l'on ait la bonne réponse, la réalité, parce qu'en réalité, personne ne l'a, mais en tout cas, on investit selon les évolutions démographiques, selon les études qui sont faites. Et effectivement, peut-être que ce qu'on avait prévu en début de mandat, finalement, ça ne correspondra pas cinq ans plus tard, on ajustera aussi nos propositions. Je crois que Madame HENOCQUE veut compléter ma réponse. Je vous en prie.

Mme HENOCQUE : Merci, Madame la Maire. Oui, en étant responsable du pilotage de la programmation pluriannuelle des investissements au niveau de la Ville, je voudrais compléter pour indiquer qu'on a essayé de planifier le mieux possible et de manière très précise cette programmation pluriannuelle des investissements. Par rapport à l'ancien mandat, on a passé une délibération très précise en mars l'an dernier, on a pris en compte, évidemment, tous les éléments qu'on avait en termes de démographie scolaire et aussi de livraison de permis de construire. Mais en effet, les changements peuvent arriver régulièrement, c'est pourquoi on a prévu également une clause de revoyure en 2023 qui nous permettra de faire le point, comme vous le dites, Madame la Maire, entre la baisse que l'on peut constater dans certains arrondissements de la population scolaire, à voir si ça confirme encore en septembre prochain, et puis, prendre en compte les évolutions dans les arrondissements plus dynamiques comme le 7<sup>e</sup> arrondissement. Mais aujourd'hui, si on n'a pas prévu de programmation de nouvelles écoles, c'est parce que les projets qui étaient déjà lancés et qui sont encore longs à aboutir puisque l'on a des livraisons qui sont prévues au moins jusqu'en 2024, voire 25, nous semblent suffisants au regard de l'évolution de la population scolaire. Par contre, en effet, les manques étaient criants dans d'autres secteurs tels que la petite enfance ou les équipements sportifs notamment et là, nous avons, en effet, beaucoup de projets qui vont sortir de terre dans les prochaines années.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame HENOCQUE. Je pense que le débat se poursuivra et que l'on verra l'évolution dans les prochaines années. Je sou mets donc ce rapport à vos voix, on est sur le, je le rappelle, 3283.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On reste dans l'enfance et désormais un de nos projets politiques phares de faire la ville à hauteur d'enfant, l'arrondissement à hauteur d'enfant et pour cela, des rues aux enfants devant les écoles et les crèches, les fameuses. Je vous en prie, Vincent MONOT, pour présenter le 3782.

#### **12 - 3782 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches » - Direction de la Mobilité Urbaine**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. En effet, vous le savez, la Ville de Lyon a engagé une démarche d'apaisement des abords des écoles et des crèches depuis le début du mandat. Cette démarche, pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole, a pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches pour une ville à hauteur d'enfant et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires, climatiques, de long terme.

Ces objectifs sont de sécuriser, apaiser les abords des établissements, offrir des lieux d'ébats et de déambulation pour tous les usagers, améliorer les cheminements piétons et cyclistes, travailler sur la réappropriation de l'espace public pour et avec les enfants.

Le montant global de l'opération sur le mandat est d'un peu plus de 4 400 000 euros. 3 300 000 euros correspondent aux dépenses de la Ville sur ses compétences, ça peut être par exemple l'éclairage ou les espaces verts, et enfin, 1 100 000 euros correspondent à la participation aux dépenses de la Métropole sur ses compétences (voirie, espace public).

La mise en œuvre de ces actions, qu'elles soient temporaires ou permanentes, passe notamment par l'apaisement et la réduction de la circulation automobile, la facilitation des déplacements à vélo, la sécurisation des cheminements piétons et la végétalisation. Cela peut être fait à travers différentes solutions adaptées à la configuration de chaque rue ; la piétonnisation comme par exemple rue Saint-Michel, devant l'école Gilbert Dru que nous avons faite en 2021 ; la zone de rencontre rue Chevreul devant l'école Marc Bloch, par exemple ; et bien sûr, la forte végétalisation ou encore la reprise de l'éclairage et la pose de mobiliers urbains. Ces projets, vous le savez, sont financés par les budgets de proximité, ce sont des budgets métropolitains mis à disposition des communes et donc, le mécanisme financier de ce fonds de concours de la Ville de Lyon est un amendement de ces budgets de proximité. L'an dernier, en 2021, vous avez approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 183 000 euros et cette année, nous augmentons ce fonds de concours à 570 000 euros.

Concrètement, la participation sera limitée pour les budgets de proximité :

- 50 000 euros pour un projet de piétonnisation totale ;
- 40 000 euros pour un apaisement du trafic à travers une zone de rencontre ;
- Et enfin, pour un aménagement de sécurisation, 30 000 euros, au maximum.

Nous avons, dans le 7<sup>e</sup>, bénéficié l'an dernier en 2021 du fonds de concours pour le projet de la rue Saint-Michel et nous espérons bien bénéficier en cette année 2022 de ce fonds de concours pour le projet dont la concertation s'engage la semaine prochaine d'apaisement de la rue Lieutenant-Colonel Girard devant l'école Marcel Pagnol à Gerland.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame PEILLON, vous avez la parole.

Mme PEILLON : Merci beaucoup. J'embête encore Monsieur MONOT sur les rues des enfants, mais c'est des remarques où maintenant vous avez un peu de recul sur ces réalisations qui sont assez hétérogènes d'un arrondissement à l'autre, d'un groupe scolaire à l'autre. Est-ce que vous avez prévu de sécuriser les abords des écoles vis-à-vis des deux-roues motorisés ? Parce qu'aujourd'hui, s'il y a une piétonnisation au regard de la circulation des voitures qui est effective, on voit que finalement, et c'est des abus d'usage, évidemment, et notamment je pense à l'école Saint-Michel, les deux-roues motorisés y passent de manière tout à fait rapide et sans aucun respect des piétons. Et finalement, c'est paradoxalement parfois plus dangereux que lorsque c'était une véritable voirie où les enfants étaient sur le trottoir et on ne peut pas y mettre des forces de police en permanence devant chaque école pour verbaliser ces deux-roues, donc est-ce qu'il est prévu, je ne sais pas, de mettre des chaînes ? C'est des choses que l'on constate et que plusieurs parents m'ont fait remonter. Et l'autre chose, c'est un peu du détail, mais c'est toujours à Saint-Michel, c'est les ronds de couleurs qui sont très jolis, mais quand il pleut, c'est des patinoires et il y a déjà eu pas mal de chutes. Je pense que les services n'avaient pas envisagé le fait que c'était de la peinture sur laquelle les gens allaient circuler. C'est un autre problème de circulation et d'apaisement, mais c'est aussi à prendre en compte maintenant qu'on a un peu de recul.

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci, Madame PEILLON. Alors, les deux-roues motorisés, c'est en effet un problème, mais ce n'est pas un problème limité aux rues des enfants, évidemment. Nous constatons en fait des mésusages liés à ces deux-roues motorisés sur l'ensemble des espaces piétons dans toutes les villes de France et du monde, j'imagine. Le mobilier urbain que vous proposez pour limiter le passage de deux-roues motorisés, il ne permet pas un cheminement normal des piétons, des cyclistes. Je rappelle que les cyclistes sur les espaces piétons sont bien autorisés comme les trottinettes, à condition de rouler au pas. Et mettre des mobiliers urbains pour empêcher les deux-roues motorisés de passer signifierait empêcher les vélos cargos que nous souhaitons encourager pour aller à l'école, les vélos, les familles avec des poussettes. En fait, ça entraverait la circulation d'un maximum de gens pour empêcher la nuisance provoquée par quelques individus. Je comprends tout à fait le problème et cette problématique nous remonte aussi, mais je ne crois pas que ça soit à travers du mobilier gênant pour l'ensemble des usagers que nous résorberons ce problème.

Nous sollicitons régulièrement la police municipale pour être présents aux horaires d'entrée et de sortie de certains groupes scolaires, nous l'avons fait rue Chevreul, nous le faisons également parfois rue Saint-Michel. Et donc, c'est à travers cette pédagogie, cette sensibilisation et cette répression que nous parviendrons à endiguer le phénomène.

Enfin, sur les espaces colorés existants, nous n'avons pas eu cette remontée. Nous y étions encore cet après-midi, rue Saint-Michel, avec Madame la Maire et nous avons rencontré le directeur de l'école qui ne nous a pas parlé de ce phénomène, mais nous le remonterons et nous demanderons au service voirie de la Métropole de faire des essais.

J'en profite pour signaler que ces espaces colorés vont prochainement être améliorés à travers des pochoirs représentant des animaux que les enfants sont en train de concevoir en projet pédagogique. Ils ont fait des dessins, des pochoirs sont en train d'être élaborés avec des couleurs, les services de la Métropole viendront compléter ces espaces colorés. En tout cas, nous prenons bien note de votre remontée sur une possible glisse sur la rue. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Je n'ai rien à ajouter. Je soumetts ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport suivant et c'est à vous, Madame WIBER, de nous le présenter, c'est le 3247, sur le local que nous cédon à la Fondation de l'Armée du Salut, rue Montesquieu. Je vous en prie.

**13 - 3247 - Lyon 7<sup>e</sup> - Cession à titre onéreux d'un local à usage commercial, sis 32 rue Montesquieu, par la Ville de Lyon au profit de la Fondation de l'Armée du Salut - EI 07267 - N° inventaire 07267 A 001 - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. Depuis 2004, la Ville de Lyon est propriétaire des lots 4 et 21 situés au 32 rue Montesquieu. Ces locaux correspondent à des locaux à usage commercial d'une superficie, très exactement, de 53,05 m<sup>2</sup> et d'une cave attenante. Suite au départ de l'Atelier du vélo du chat perché qui a occupé les lieux entre 2014 et 2017, ce bien ne fait l'objet d'aucune utilisation. Vous commencez à connaître un petit peu notre hantise pour les biens vacants, d'autant lorsqu'il s'agit d'y proposer des projets porteurs de sens.

Cette délibération porte donc sur la cession desdits lots au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut pour un montant de 82 500 euros. L'Arche de Noé, c'est une structure socioéducative de la Fondation de l'Armée du Salut située sur la même parcelle, mais côté rue Felissent, elle propose un accueil de loisirs périscolaire, un accompagnement de la scolarité, une aide à la mise

en œuvre de projets de loisirs en période de vacances scolaires et une permanence d'accompagnement social. L'acquisition de ce local permettra à la Fondation de l'Armée du Salut reconnue d'utilité publique d'étendre et de diversifier les activités qu'elles proposent au sein de l'Arche de Noé, notamment à destination d'un public adolescent. Dans la perspective d'agrément en centre social, le projet sur ce nouveau local sera coconstruit entre l'Armée du Salut, la collectivité et la Caisse d'allocation familiale afin de tenir compte des besoins de la Guillotière classée en quartier de veille active.

Je précise également que cette cession est conditionnée à l'obtention d'une subvention de l'Armée du Salut de la part de la Caisse d'allocation familiale et je vous invite à donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous avez toujours la parole pour le 3688.

#### **14 3688 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Action Sociale**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Il s'agit ici d'une double délibération concernant l'attribution de subventions à destination d'associations de solidarité dont les actions s'inscrivent dans le cadre des trois priorités du projet de mandat que sont :

- L'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous ;
- L'accès à l'alimentation et à l'hygiène ;
- Ainsi que l'accès au droit.

La subvention totale est d'un montant de 1 168 800 euros, elle se répartit entre une trentaine d'associations, nombreuses d'entre elles portent des projets sur notre arrondissement. Je vous épargnerai une description qui serait certainement réductrice ou ennuyeuse de ces actions, tout est détaillé dans le rapport.

Par ailleurs, c'est le deuxième volet de cette délibération, certaines subventions sont d'un montant égal ou supérieur à 23 000 euros. C'est le cas pour onze de ces associations, elles font donc l'objet d'une convention spécifique avec la Ville de Lyon fixant certains objectifs dans le cadre des actions qu'elles portent.

Je saisis l'opportunité de cette délibération pour évoquer le contexte géopolitique qui a fait basculer l'Ukraine et ses habitants dans l'horreur de la guerre. En réponse, des femmes, des hommes par millier récoltent des produits de première nécessité, des vêtements, des médicaments, proposent un logement, donnent de leur temps. Pour combattre le sentiment d'impuissance qui nous touche tous face à la pire atrocité dont est capable l'être humain, la solidarité citoyenne qui s'est organisée ces dernières semaines est la plus belle arme dont chacun et chacune d'entre nous dispose. C'est aujourd'hui, nous dit-on, un voisin qui nous ressemble qui est touché. Le drame que ce voisin vit ne doit pas occulter que la misère se trouve parfois au coin de la rue ou bien dans bien d'autres pays du monde. Cette mobilisation massive doit nous montrer l'exemple, un réfugié est un réfugié. La solidarité, elle, n'a pas besoin de titre de séjour pour s'exprimer.

Cette parenthèse faite, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.



Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je vous remercie déjà pour vos mots et je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous allez à nouveau nous présenter le rapport. C'est un rapport qui devait être présenté par Luc VOITURIER, mais qui ne peut pas être là ce soir. On parle donc du 3819 sur la Convention unique Service d'accueil et d'informations pour les demandeurs de logement. Je vous en prie.

**15 3819 - Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. En application de la loi Alur, la Métropole et ses partenaires, dont la Ville de Lyon, ont mis en place un service accueil et informations du demandeur du logement social. Il s'agit de prolonger la convention existante avec la Métropole de Lyon pour la période 2022. Ce service propose trois niveaux d'accueil :

- Le premier, renseignement simple et orientation du demandeur ;
- Le deuxième, renseignement et accompagnement social ;
- Et le troisième, renseignement et accompagnement social pour des situations complexes.

Au sein de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, nous assurons donc un niveau de premier accueil. La mise en place de ce service d'accueil en 2017 a véritablement amélioré les conditions d'accès à l'information pertinente pour les demandeurs. Toutefois, avec soixante-dix-mille (70 000) demandes de logements sociaux dans l'agglomération pour neuf à dix-mille attributions chaque année, il est difficile d'obtenir un logement social, ce qui génère des frustrations, parfois des tensions entre les demandeurs et le personnel d'accueil. Le premier levier pour améliorer la qualité de l'accueil est bien sûr l'augmentation de l'offre de logement social, un objectif fermement défendu par notre majorité et le temps dédié à l'accueil par les services de la Métropole et de l'État qui disposent de cette compétence en matière de logements sociaux n'en sera que d'autant plus facilité et qualitatif.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER, est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Madame WIBER, vous pouvez reprendre la parole sur les deux rapports suivants qui sont aussi des rapports concernant le logement et plus particulièrement ces deux garanties d'emprunt, je vous en prie.

**16 - 3753 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour le transfert-scission d'un emprunt de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 1 637 063,13 euros lié à l'opération de cession par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes à la SA Opérateur national de vente de 50 logements sociaux sis au 96-98, avenue Debourg à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**

**17 - 3746 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 719 899 euros relatifs à une opération**

**d'acquisition en VEFA de dix-sept logements PLS situés 4, rue Georges Gouy à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Finances**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Ces deux garanties d'emprunt, je ne vais pas m'étaler sur le sujet, la première, c'est une qui est à destination de la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour un montant de 1 637 063,13 euros très exactement qui est liée à l'opération de cession par l'ONV (Opérateur National de Vente) sur des logements sociaux situés aux 96-98 avenue Debourg.

La seconde garantie d'emprunt concerne pour un montant de 720 000 euros à destination de la production de dix-sept logements PLS qui seront vendus en VEFA par la SACVL situés au 4 rue Georges Gouy. La SACVL, c'est un opérateur qui est directement lié à la Ville de Lyon. Je vous invite à donner un avis favorable à la construction de nouveaux logements sociaux.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur MICHAUD, allez-y.

M. MICHAUD : Merci pour cette présentation. C'était juste pour signaler que je ne prends pas part au vote en tant que président de la SACVL.

Mme LA MAIRE : C'est bien noté. Je sou mets donc le premier rapport à vos voix, qui est le 3753. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Et pour le 3746, c'est la même chose... c'était sur les deux rapports, Monsieur MICHAUD, la non-participation ?

M. MICHAUD : Uniquement sur le second.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc, pour le 3746, qui est contre ? C'est noté, deux « contre ». Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Ne participe pas au vote : M. MICHAUD**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Et nous passons au rapport suivant avec Monsieur MIACHON DEBARD sur le 3743, vous avez la parole.

**18 - 3743 - Lyon 7<sup>e</sup> - Cession au profit de Lyon Métropole Habitat (LMH) des droits de la Ville de Lyon sur le sol de la parcelle cadastrée BZ 61 attachés aux lots 10 et 11 et sur les constructions édifiées sur ces mêmes lots conduisant à la résiliation par extinction du bail à construction des 17 et 24 septembre et 8 octobre 1986 - EI 07261 - N° inventaire 07261 T 001-02 - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci. Il s'agit ici de la cession au profit de Lyon Métropole Habitat, cette fois-ci, des droits de la Ville de Lyon sur le sol de la parcelle cadastrée BZ 61. Plus simplement, la parcelle BZ 61 correspond aux vingt-sept logements du numéro 14 de la place des Pavillons. La Ville de Lyon est aujourd'hui propriétaire du sol sur lequel sont construits ces

logements et Lyon Métropole Habitat, lui, en est le bailleur. Dans le cadre de la rénovation et du développement de son parc de logements sociaux, Lyon Métropole Habitat souhaite vendre quatorze de ses logements et maintenir les treize autres en logements locatifs sociaux. Il est à noter que la vente des quatorze logements présentés sera faite en priorité en faveur des locataires du bailleur social. Pour se faire, Lyon Métropole Habitat doit être en pleine propriété de ses appartements, y compris de leur droit du sol, c'est pourquoi il vous est proposé la cession de ce sol au profit de ce bailleur. Le tout pour un montant de 2 300 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme VACHER**

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT, vous prenez la parole sur le rapport suivant, le 3795. Allez-y.

**19 - 3795 - Lyon 7<sup>e</sup> - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de la SCI Parking JDL sur le volume n° 35 « parc de stationnement » à Lyon 7<sup>e</sup> - Numéros EI 07030 et 07031. - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Alors, il s'agit-là de l'approbation d'un agrément de la Ville de Lyon pour la cession d'un parc de stationnement en sous-sol par la société anonyme sportive professionnelle LOU Rugby à la SCI Jardins du Lou parking. Le LOU Rugby a réalisé, dans le cadre du bail emphytéotique que vous connaissez, de nombreux aménagements, dont les jardins du Lou. En sa qualité de propriétaire, la Ville de Lyon doit donner son accord pour toute cession partielle pour s'assurer du respect des droits et des obligations du bail. Ce parking est utilisé pour le stade de Gerland, mais aussi pour les bureaux des Jardins du Lou. La Ville de Lyon a eu les assurances que le nouveau preneur présente les garanties nécessaires et donc, c'est un avis positif qui est proposé pour cette cession partielle.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Monsieur BOSETTI, allez-y.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Ça sera simplement une explication de vote pour les élus du groupe Lyon en Commun auquel se joint aussi Barthélémy CHENAUX qui est absent ce soir et qui m'a donné son pouvoir. Comme sur les précédents rapports concernant l'exploitation de la parcelle du stade de Gerland qui a été confiée au LOU Rugby, nous nous abstenons dans l'attente du débouché des négociations sur le financement des travaux de la piscine de Gerland. Nous espérons, en tout cas nous émettons le vœu que ce financement soit assuré par le LOU Rugby de la manière la plus complète possible. Donc, dans cette attente du débouché des négociations, une abstention des élus de Lyon en commun.

Mme LA MAIRE : Merci. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est bon, c'est noté, le rapport est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Ne participe pas au vote : Mme DE LAURENS**  
**Abstentions : M. BOSETTI, M. CHENAUX, M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, Mme GRIES, M. ORGOGOZO**

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT, vous poursuivez avec le dispositif de stationnement pour les professionnels du dépannage, le 3649, vous avez la parole.

**20 - 3649 - Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique - Direction de la Mobilité Urbaine**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. En effet, après le parking, le stationnement. Comme vous le savez, la Ville de Lyon souhaite favoriser l'accès aux professionnels intervenant en urgence pour avoir des tarifications préférentielles pour leur stationnement et donc, une délibération avait, dans le passé, précisé les codes NAF qui correspondent aux métiers pouvant être éligibles à cette tarification préférentielle pour les véhicules utilitaires des sociétés de dépannages urgents. Cela peut concerner, par exemple, les installations électriques, la serrurerie, ou encore le chauffage, etc.

Aujourd'hui, cette délibération propose de faire évoluer l'ancienne délibération simplement en supprimant la liste de ces codes NAF afin que ceux-ci puissent être simplement précisés par un arrêté du maire ultérieurement afin d'être plus réactifs, plus flexibles quant à l'évolutivité du dispositif. Un travail a été engagé avec la Chambre des métiers et de l'artisanat afin de mieux faire connaître le dispositif et de l'améliorer pour faire rentrer de nouvelles professions dans cette tarification préférentielle afin d'être plus agile pour répondre à l'ensemble des besoins des professionnels. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? C'est noté, deux « contre ». Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec les rapports concernant le sport et donc avec vous, Monsieur FEKRANE, en commençant par le 3728. Je vous en prie.

**21 - 3728 - EI 07221, Plaine des jeux de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, Lancement de l'opération 07221521, « Plaine des jeux de Gerland\_Modernisation de la couverture du Lyon Tennis Parc », et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20004 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir. Alors, il s'agit de la Plaine de Gerland, lancement de l'opération au niveau de la modernisation de la couverture de Lyon Tennis Parc. La présente opération consiste à l'extension des travaux de remplacement des bacs acier et de l'isolation de la couverture de Lyon Tennis Parc. Les matériaux mis en œuvre permettront la mise en place ultérieure de panneaux photovoltaïques.

Des études techniques devront encore confirmer le potentiel *a priori* intéressant du site. Les études permettant de s'assurer de la capacité portante de la toiture et de déterminer les conditions de son renfort éventuel sont également prévues. Cette opération estimée à 700 000 euros est financée par l'affectation d'une partie de l'autorisation du programme Conservation du patrimoine, équipements sportifs 2021-2028.

Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous continuez, Monsieur FEKRANE, avec cette fois le skate park de Gerland, le 3721.

#### **22 - 3721 - Skate park de Gerland - Aménagement du sous-sol pour les services municipaux - 24 allée Pierre De Coubertin à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07221520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00008 – Direction de la Construction**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Alors, le skate park de Gerland, aménagement du sous-sol pour les services municipaux. En effet, le service d'entretien des terrains et des travaux de la Direction des sports était initialement implanté dans l'enceinte du stade de Gerland. Suite au déménagement en juillet 2019, l'encadrement, les vestiaires et les locaux du personnel ont pris place au 336 avenue Jean Jaurès et les matériels, matériaux et véhicules ont progressivement été logés dans une structure chapiteau sur le parking de la Plaine de jeux.

L'opération vise à permettre l'installation définitive de ces derniers au sein du skate park de Gerland à proximité de la Direction des espaces verts qui occupe déjà partiellement ces lieux. L'opération permettra également de gérer certaines problématiques liées à l'infiltration, atelier de stockage non conforme.

Les travaux concernent :

- L'aménagement du sous-sol en zone de stockage sous un espace vacant de 915 m<sup>2</sup> pour la Direction des sports et l'espace occupé à réorganiser aux normes ;
- La création de sanitaire et d'un petit atelier mécanique à usage exclusif de la Direction des sports, la mise aux normes des ateliers existants ;
- La création de deux sorties de secours extérieures conformes aux exigences formulées par l'APF ;
- La reprise de la rampe d'accès au sous-sol pour faciliter la descente des véhicules.

Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? On a bien compris qu'effectivement, ces aménagements, c'était pour améliorer le confort de nos agents.

M. FEKRANE : Les agents, oui, tout à fait.

Mme LA MAIRE : Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On reste avec vous, Monsieur FEKRANE, pour la présentation du rapport 3642 et notamment le Tournoi des Étoiles. Vous avez la parole.

#### **23 - 3642 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation du « Tournoi des Étoiles » au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2<sup>e</sup> - Direction des Sports**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, le Tournoi des Étoiles, il s'agit de foot salle ou soccer 5, tout dépend, parce qu'il y a beaucoup de surnoms, qui se pratique principalement dans des gymnases, ce qui permet aux parents d'être au chaud et aux enfants, même sous temps de pluie de s'entraîner. Là, il s'agit d'un Tournoi des Étoiles qui sera à Lyon 2<sup>e</sup>, au gymnase Geoffray, et le siège de l'association se trouve au 62 avenue Jean Jaurès.

Il s'agit d'un tournoi U9 de onze équipes et parmi eux, il y aura des parrains au niveau de l'équipe de France foot salle qui sont en sport étude académie à Lyon Croix-Rousse. Il s'agit de deux-cents (200) enfants et principalement de tous les arrondissements.

Je vous demande de valider. Pardon, c'est une subvention de 4 000 euros, je précise bien.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec la subvention à l'association Spirit academy cheer & dance, le 3643, je vous en prie, Monsieur FEKRANE.

#### **24 - 3643 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit academy cheer & dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2022 les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup> - Direction des Sports**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Le siège se trouve à Rue Bataille, il existe depuis 2010 et c'est un événement qui va se dérouler le 21-22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland, elle réunira mille-trois-cents (1 300) sportives et sportifs venus de toute la France. Les épreuves seront soumises à un jury composé de juges internationaux, professionnels, de ces disciplines. Elle est même inscrite au niveau international. Cette compétition permettra aux huit meilleures équipes, quatre en claqué et quatre en danse, de concourir à l'international All Star Federation dance world qui se déroulera chaque année à Orlando. L'année prochaine, c'est Orlando et cette année, pour préciser, c'est du 20 au 25 avril en Floride puisqu'il y a eu cet événement en 2020, mais comme il y a eu le COVID, ils n'ont pas pu participer, on aura trois représentants de l'équipe de France. Et les huit meilleures équipes vont partir pour l'année prochaine à Orlando.

Par conséquent, des mesures pour limiter l'impact environnemental de ce rassemblement seront prises. Les bouteilles en plastique seront proscrites au profit de fontaines à eau et de gobelets en carton. Les impressions de support de communication ont été supprimées ; des collations sans emballage sont prévues pour les athlètes, spectateurs, et les athlètes sont appelés, par ailleurs, à prioriser le mode de transport doux de Monsieur Vincent MONOT.

Pour la première fois, les équipes de handisport seront accueillies en proposant au public des démonstrations de danse et de claqué.

Je vous demande de valider, merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons à la vie associative avec Madame GRIES et le 3599. Je vous en prie, Madame GRIES.

#### **25 - 3599 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets**

## **internationaux (AAPI) 2022 - 1<sup>re</sup> phase - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales**

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. L'interdépendance de nos sociétés s'observe au quotidien. Le dérèglement climatique, la crise sanitaire, la lutte contre les inégalités économiques et sociales ou encore la question migratoire sont autant de défis qui nous rappellent chaque jour combien les enjeux mondiaux influencent le quotidien de chaque individu, de chaque société et de chaque territoire. L'action internationale est ainsi devenue une nécessité et non plus simplement un choix, elle constitue aujourd'hui une réalité avec laquelle tous les acteurs institutionnels doivent composer. Dans un monde complexe où les rapports d'influence se recomposent en permanence et où les crises se succèdent, notre collectivité doit disposer de clés de lecture à même de l'aider à trouver le meilleur positionnement, à rechercher des opportunités au bénéfice de la population, mais aussi à s'enrichir des expériences de ses partenaires. Ainsi, la Ville de Lyon porte des valeurs qui nourrissent et complètent une vision française de la diplomatie avec tous ceux, à l'international, qui ont choisi de nouer des liens pour répondre ensemble aux grands enjeux contemporains. Sans oublier que la coopération décentralisée vient incontestablement renforcer la place de la France dans le monde, c'est une coopération humaine, de terrain et pragmatique. La Ville de Lyon s'y inscrit pleinement avec cet appel à projets internationaux sortant d'une conception néolibérale et occidentale de la mondialisation permettant de mettre en avant des biens publics et des thématiques d'intérêt local favorisant l'ouverture sur le monde comme un remède au repli sur soi. Coopération internationale, francophonie — le français étant la troisième langue la plus parlée au monde —, citoyenneté européenne et internationale et solidarité internationale.

Ainsi, je vous propose de donner un avis positif à cette délibération d'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux d'un montant de 127 500 euros. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Vous avez évoqué la francophonie, j'en profite pour vous dire que la mairie du 7<sup>e</sup> va pavoiser le drapeau de la francophonie à l'occasion de la journée mondiale de la francophonie la semaine prochaine, il me semble. Et puis, le CHRD va accueillir la biennale des langues qui va aussi être l'occasion d'en apprendre un peu plus sur la francophonie, les dialectes, les langues régionales et l'importance de la langue dans le monde. Et puis, puisque l'une des associations citées dans le rapport, c'est Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, je voudrais leur adresser un clin d'œil, parce qu'ils sont aussi dans le 7<sup>e</sup>, pas loin de chez nous et ils se proposent même d'être à notre forum des associations en septembre 2022 et ça me semble être une très bonne idée. C'était quelques compléments que je voulais ajouter, est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, Monsieur CHIHI, c'était... Eh bien, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et je cède la parole à Madame WIBER, le rapport 3646 qui, même si son nom de l'indique pas, concerne le spectacle pour les seniors que la mairie du 7<sup>e</sup> a organisé au tout début de l'année. Je vous en prie, Madame WIBER.

**26 - 3646 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 059,34 euros HT. - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Vous me laissez l'honneur de cet intitulé à la rallonge. Comme son intitulé l'indique, cette délibération propose la gratuité des frais de locations de salles de spectacles

et/ou de captation audiovisuelle à destination d'associations ou des mairies d'arrondissement notamment qui sont gérées par le service des salles municipales.

Là, en l'occurrence, il s'agit plutôt d'une régularisation quant à la gratuité des salles mises à disposition, puisque la plupart des événements ont déjà eu lieu sur l'année 2021 ou sur le premier trimestre 2022. La description détaillée de ces événements se trouve dans le rapport. Cette gratuité a donc bénéficié à la mairie du 7<sup>e</sup> et plus particulièrement aux seniors qui ont pu assister, grâce à cette gratuité de la mise à disposition de la salle de la Bourse du travail, au traditionnel spectacle de fin d'année qui a lieu le 5 janvier. Spectacle qui a rencontré plutôt un franc succès.

Mme LA MAIRE : Tout à fait et que nous avons pu apprécier également, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et je cède la parole à Monsieur ORGOGOZO pour le rapport suivant, le 3639. Je vous en prie, Monsieur ORGOGOZO.

#### **27 - 3639 - Attribution de subventions de fonctionnement à dix lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC pour un montant global de 187 000 euros. Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci beaucoup et bonsoir, tout le monde. Dans ce rapport, il s'agit de l'attribution de subventions à dix lieux culturels sur le Fonds d'Intervention Culturel, d'une enveloppe de 187 000 euros. Cette présentation va être brève parce qu'elle est quasiment identique à celle que nous avons votée l'année dernière sur le même sujet. Il s'agit d'allouer ce montant afin de soutenir et développer les arts visuels sur le territoire.

Les montants alloués sont identiques à ceux de l'année dernière, sauf pour deux structures qui n'en avaient pas fait la demande. Concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, deux structures sont concernées, la galerie d'art contemporain Tator qui porte aussi le projet Factory sur un terrain, pour l'instant, mis à disposition par la SNCF et qui propose des résidences d'artistes qui laissent une grande part à l'hybridation sous toutes ses formes, que ce soit entre les formes artistiques, mais aussi les matières premières puisque ce projet est très impliqué dans le projet de ressourcerie créative.

Et un autre lieu qui s'appelle Kommet qui est une galerie d'art contemporain dont l'adresse est dans le 7<sup>e</sup>, même si elle se situe dans les plaines australes du 3<sup>e</sup> arrondissement, juste de l'autre côté du cours Gambetta.

Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Dans le Grand Nord, vous voulez dire. Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et, Monsieur ORGOGOZO, vous avez l'honneur de présenter le dernier rapport de l'ordre du jour, le 3712, je vous en prie.



**28 - 3712 - Approbation de cinq conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or - Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M ORGOGOZO : Merci pour cet honneur. Je vais sans doute être encore plus rapide, puisque là aussi, c'est un même type de délibération que l'année dernière.

Pour cinq conventions d'occupation pour des expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. Concernant le 7<sup>e</sup>, c'est l'association La Sauce Singulière qui porte notamment la Biennale Hors Normes, mais pas que, et donc, ici, c'est pour une exposition de peintures et de sculptures qui aura lieu en mai prochain.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous en avons fini avec l'ordre du jour, des rapports inscrits à ce conseil d'arrondissement, mais j'ai été saisie de trois questions diverses et une intervention diverse. Je vais vous les dire dans l'ordre des questions reçues.

**- Questions diverses**

Mme LA MAIRE : La première question, c'est Madame PEILLON qui me l'a adressée, donc je vous en prie, Madame PEILLON, vous avez la parole.

Première question :

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Ah oui, moi, on me dit à J-7, j'envoie... Ma question est relative à la situation de la place Mazagran. J'ai été alertée ces dernières semaines en tant qu'élue d'opposition par plusieurs de nos concitoyens qui résident sur cette place. La situation, je vais vous la décrire, vous la connaissez ou en tout cas, vous en avez connaissance puisque plusieurs d'entre vous ont été interpellés à de nombreuses reprises depuis votre prise de fonction, vous avez aussi été interrogés par la presse encore récemment sur la situation de cette place. S'il y a quelques faits divers qui ont été médiatisés sur cette place, comme l'attaque de la Maison de la Mésopotamie par une vingtaine d'individus armés qui avait fait quatre blessés il y a un an ; un feu d'artifice sauvage en pleine nuit l'été dernier dont nous avons tous profité ; les caméras sont plutôt braquées place Gabriel-Péri, ces derniers mois et la situation place Mazagran qui est à seulement quelques centaines de mètres plus loin n'en est pas moins inquiétante. Les nuisances sont nombreuses, elles sont permanentes, elles vont en s'accroissant. Les trafics de drogues en continu en pleine journée, un bruit perpétuel d'enceintes audio, ivresse sur la voie publique, harcèlement des femmes et injures sexistes, rixes liées au trafic d'alcool et j'en passe.

Cette place qui avait pourtant tout pour devenir un lieu de vie central du quartier est devenue une zone de non-droit où les dealers affichent une liste de leurs produits sur les murs, comme le relayait le quotidien Le Progrès. La fresque de street art où s'exprimaient les artistes est abandonnée aux tags insultants et l'aire de jeux pour enfants est jonchée de tessons de bouteilles et détrit us. Et ces nuisances sont volontaires, elles ne relèvent pas d'une négligence, mais au contraire, permettent à ceux qui les commettent de confisquer l'espace et de marquer leur territoire.

Et je voudrais à ce propos, puisque je vous disais que j'ai été interpellée par des riverains, j'en ai rencontré certains et d'autres m'ont écrit, plutôt que de relayer leur propos, je voulais vous citer des extraits d'un courrier reçu :

*« Il n'est pas possible pour moi de passer au milieu de la place en journée sans que l'on me propose de la drogue, il n'est pas possible de laisser ses fenêtres ouvertes dès 10 h 00 du matin. Les enfants, dans l'espace qui leur est réservé, jouent au milieu de tessons de bouteilles ou de seringues, les femmes sans enfants n'osent plus s'installer sur la place. En octobre dernier, une journaliste de BFM TV Lyon s'est faite agressée verbalement puis ensuite chassée et encore suivie après avoir tenté de faire quelques prises de vue de la place Mazagran. Dans ce reportage, un riverain explique s'être armé d'une bombe au poivre pour rentrer chez lui, en disant qu'il n'aurait jamais imaginé rentrer chez un armurier. Un autre qui vous a écrit également m'explique avoir vu sa vitre cassée volontairement par un jet de pierre alors qu'il était à son domicile et qu'il aurait pu être blessé. »*

À entendre les riverains, là encore, je les cite : *« Le seul investissement de la Ville sur la place Mazagran en 2021 a consisté à rehausser la barrière du deuxième jardin partagé de la place quasi abandonnée par son association Brin d'Guill'. Abandon certainement lié aux nuisances des dealers sur cette partie de la place. Je n'ai plus vu personne dans ce jardin partagé sous ma fenêtre depuis des mois. »*

Toujours dans la presse, vous avez déclaré vouloir agir pour faire cohabiter tous les gens de la place et organiser des événements pour que les gens se rencontrent et que la place Mazagran vive. Le problème, c'est qu'à chaque manifestation, tout le squat se vide le temps de la manifestation puis revient à la fin de celle-ci. Sur le site Actu Lyon en mars dernier, actuellement, ce mois-ci, vous parliez de conflit d'usage entre riverains et usagers. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, ce que me disent les riverains, c'est qu'ils ne sont même plus dans un conflit d'usage puisque ce squat géant n'est plus du tout fréquenté par les riverains. Vous avez parlé aussi de mineurs isolés, mais il n'y a aucun mineur isolé sur cette place, aucune personne sans-abri n'y dort également, car trop dangereuse. Les sans-abris dorment plutôt place Raspail où il y a aussi d'autres problèmes, on l'a vu récemment. Je ne doute pas que vous agissiez, la Ville assure notamment dans la presse qu'elle met déjà en place, je cite : *« Un renforcement de la coordination et de l'accompagnement social et sanitaire en lien avec la préfecture et la Métropole de Lyon »* et que vous avez aussi lancé une étude acoustique concernant la nuisance sonore en lien avec Acoucité. Pour la petite histoire, une étude acoustique avait déjà été menée en 2018 et présentée aux élus en 2019 et depuis, les choses se sont empirées au niveau des tapages et je pense que c'est ce que vous révélera cette étude. En septembre 2021, un des riverains a même déposé plainte contre Monsieur Grégory DOUCET, auprès du procureur de la République, c'est une plainte très symbolique qui n'a pas vocation à aboutir, mais qui en dit long sur le désespoir des riverains et leur incapacité à être entendus ou reçus par la mairie, d'après ce qu'ils me disent. Là, ils m'ont dit que certains avaient reçu une réponse de votre cabinet en février dernier suite à des vidéos envoyées, mais malheureusement, ils me signalent souvent des messages qu'ils n'ont pas obtenu de réponse.

Également interpellé par des riverains, Jean-Louis TOURAINE, député de la circonscription, les a reçus et vous a adressé un courrier, ainsi qu'au préfet, pour vous demander s'il était possible de réunir la commission municipale et métropolitaine de prévention situationnelle afin d'améliorer sur un territoire élargi et non limité à la place Gabriel-Péri les aménagements susceptibles de dissuader les insécurités. Il a également demandé au préfet que les services de police, notamment la brigade de sécurité territoriale dont on a beaucoup parlé et qui a été déployée place Gabriel-Péri, mais pas seulement, puissent être étendus aux secteurs adjacents dont la place Mazagran.

Les riverains m'indiquent qu'un comité d'usagers a été réuni en janvier 2022, mais un après-midi de semaine sans grande information des riverains ni des commerçants. Plusieurs commerçants m'ont confirmé ne pas avoir été invités ou informés, à l'exception du bar sur la place, et seulement dix-huit participants se sont réunis, dont seulement six habitants de cette place. Alors, évidemment, la situation de la place Mazagran ne dépend pas uniquement de la mairie du 7<sup>e</sup>, mais je sais que vous travaillez avec la Ville de Lyon, la Métropole et la préfecture, néanmoins, en tant qu'échelon de proximité, c'est vers vous que les riverains se tournent et ils ont le sentiment de ne pas être entendus, ils peinent à obtenir des réponses ou simplement des rendez-vous. La plupart d'entre eux ne peuvent pas déménager, soit parce qu'ils sont en

logement social et n'obtiennent pas de mutation, soit parce qu'ils sont locataires et on connaît aujourd'hui les difficultés à se loger sur Lyon, soit parce qu'ils sont (pour certains d'entre eux, moins nombreux) propriétaires et leur bien n'est aujourd'hui pas vendable à un prix acceptable en raison des nuisances qui sont désormais bien connues.

Moi, j'ai rencontré des gens dont la vie au quotidien est un enfer, ça va de nuisances, comme je vous disais, qui sont des enceintes, ça peut paraître tout bête, mais des enceintes sonores toute la journée, au bout d'un moment, ça rend fou, surtout quand on est en télétravail ou qu'on n'a pas de travail et qu'on est à la maison toute la journée. Quand on ne sait pas si l'on peut rentrer tranquillement ou sortir tranquillement de chez soi, quand on a peur de s'approcher de ses fenêtres, à partir de là, la vie n'est plus supportable. Pour ma part, je passe souvent sur cette place, je constate des nuisances, mais en tant que passante, l'autre jour, j'ai été moi-même menacée, un riverain a dû me défendre avec un couteau et j'ai dû appeler la police. Franchement, j'appelle vraiment très rarement la police, ça fait quarante ans que j'habite à Lyon et c'est vrai que là, ce que me décrivent les riverains, c'est une dégradation qui ne relève plus simplement de la nuisance, des conflits d'usage, mais c'est une vraie mise en danger de la part des gens qui souhaitent traverser cette rue, occuper l'espace, utiliser les jeux pour enfants — les familles le font de moins en moins, voire plus du tout — ou tout simplement circuler dans les rues dans lesquelles ils habitent. C'est pour ça que je me permets de faire cette intervention un peu solennelle pour vous demander de faire le nécessaire à votre échelle, bien entendu, pour que les choses évoluent très rapidement. On ne peut pas se permettre de perdre encore des mois et des mois à faire des études, à réunir des comités divers. Ce sont des riverains à bout que j'ai rencontrés et je tenais à vous le dire.

Merci beaucoup de votre réponse et surtout, de l'attention que vous porterez à leur demande.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PEILLON. Je note quand même que dans votre question, vous faites à la fois les questions et les réponses, c'est-à-dire que vous anticipez ce que je vais vous répondre et donc, à la fois, vous dites que la Ville ne fait rien, on ne voit pas la Ville, etc., mais en même temps, vous citez un certain nombre d'actions que nous menons.

Mme PEILLON : C'est une citation de riverain qui dit que la Ville ne fait rien.

Mme LA MAIRE : Oui, mais vous les reprenez à votre compte et je vais me permettre du coup de rétablir un peu les choses et de vous dire qu'effectivement, la Ville agit. C'est pour ça que de parler de zone de non-droit est aussi dérangeant. Ce n'est pas une zone de non-droit puisque les services publics sont présents, agissent et y sont quotidiennement. Et, évidemment, nous reconnaissons tous les problèmes, c'est pourquoi nous prenons à bras le corps la situation de la place Mazagran, comme nous prenons à bras le corps la situation de la place Gabriel-Péri qui finalement se situent toutes les deux dans le quartier populaire de la Guillotière qui est un quartier, de tout temps, et vous avez déjà été élue dans cet arrondissement, donc vous savez que les problématiques ne sont pas nouvelles. C'est un quartier qui accueille des personnes en errance, des mineurs non accompagnés, mais aussi des majeurs isolés, des personnes à la rue, on le sait, ce quartier accueille toute cette population et ça crée des mésusages et des conflits d'usage. Oui, je maintiens qu'il y a des conflits d'usage entre riverains et personnes qui sont sur cette place. C'est cette surfréquentation de la place qui nous amène à la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Je rectifie aussi sur ce que vous avez dit sur le jardin Brin d'Guill', l'association Brin d'Guill' est toujours là, s'occupe du jardin, il y a eu les journées au jardin, les rendez-vous au jardin, ils y sont extrêmement régulièrement, donc je crois qu'il faut y passer plus souvent pour voir ce qu'il se passe dans ces jardins.

Je crois qu'on l'a tous noté, la pluralité des problématiques amène une réponse un petit peu complexe qui, du coup, implique, certes, la mairie d'arrondissement qui est la porte d'entrée de ce que ressentent les riverains, de ce que vivent les riverains, mais aussi, surtout, les services de la Ville, les services de la Métropole et les services de l'État. C'est pourquoi, nous, dès 2021, à l'initiative de la mairie d'arrondissement, on a mis en place un comité technique de techniciens qui se donnent rendez-vous tous les trimestres pour savoir comment gérer les

usages quotidiens de cette place, comment s'adapter au quotidien de cette place et quels moyens on met en œuvre sur cette place. Ces techniciens se réunissent tous les trimestres et à cela, on a souhaité, parce que l'on sentait qu'évidemment, il y avait des riverains qui avaient des choses à dire, ils nous écrivent, ils vous écrivent, ils écrivent à tout le monde et c'est normal, eh bien, on a souhaité mettre en place un comité d'usagers. Alors, là aussi, je rectifie, il n'y avait pas dix-huit personnes, je pense qu'il y avait trente, trente-cinq personnes. Le comité d'usagers, il est composé des gens qui suivent déjà le sujet de la concertation sur l'îlot Mazagran, c'est-à-dire des gens qui viennent régulièrement en concertation. Ils nous ont dit dans ces concertations, qui sont plutôt des concertations sur un projet urbain, qu'il y avait des problèmes sur l'espace de la place, sur des problèmes du quotidien, donc on leur a dit qu'effectivement, ce n'est pas forcément le lieu de la concertation sur le projet urbain pour en parler, par contre, on vous propose de créer le comité des usagers de la place Mazagran et de venir y discuter, faire remonter à la fois vos problématiques et vos propositions. D'où la naissance de ce comité d'usagers, il est évidemment ouvert à toutes et à tous. On a noté la question des horaires, après, il faut aussi avoir en tête que quand on mobilise les personnes des services pour ce genre de comités d'usagers, et c'est important que les personnes de services soient là pour entendre la parole des usagers, c'est quand même mieux de le faire sur leurs heures, horaires de travail, par respect pour ces agents-là. Et donc, il va falloir que l'on trouve la formule, on va dire idéale, à la fois pour les riverains et puis aussi pour les personnes engagées dans ce comité d'usagers.

Ensuite, la Ville, oui, agit déjà sur cette place et l'on n'a pas attendu la mise en place de ce comité d'usagers avec le renforcement de la coordination et de l'accompagnement social et sanitaire en lien avec la préfecture et la Métropole de Lyon, la mobilisation de notre police municipale qui, habituellement, passait plutôt en voiture autour de la place, désormais, ce sont des équipages pédestres qui passent quotidiennement sur la place Mazagran pour être au plus près des habitants, repérer les problèmes et puis évidemment intervenir. Vous citez la BST, ce n'est pas une action de la Ville de Lyon, mais son champ de périmètre comprend bien la place Mazagran, puisqu'on va du cours Lafayette jusqu'à la Guillotière sud et donc, la place Mazagran est bien couverte par la BST. Ensuite, si l'on veut plus spécifiquement qu'elle agisse, effectivement, là, il faut s'adresser à l'État, au préfet et aux forces de polices nationales.

Il y a un travail en cours et vous l'avez cité, sur l'animation du quartier, et oui, je reste persuadée que si les gens se rencontrent sur cette place, s'il y a de l'animation festive, collective, ça fera du bien à tout le quartier. Et en fait, je suis sûre que l'on est d'accord sur ce point, même si vous ne semblez pas trop le dire dans votre question, je pense que l'on peut quand même se dire que l'animation du quartier, la convivialité, la création de lien, c'est aussi une réponse à un certain nombre de problématiques. Ça, c'est le travail déjà mené par la Ville de Lyon, les partenaires également, Métropole et État, et puis, le comité d'usagers qui s'est réuni nous a fait, on va dire une quarantaine de préconisations sur les sujets du cadre de vie, de la tranquillité publique, de la sécurité, de la prévention et de l'accompagnement social et des animations culturelles. Ces préconisations, elles vont être soumises au comité technique dont je vous parlais qui se réunit justement la semaine prochaine en mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement et vont ensuite être mesurées budgétairement et puis appliquées sur le territoire.

Je tiens aussi à rappeler le rôle de l'État sur les questions de sécurité, de prévention de la délinquance et d'accompagnement des jeunes en errance. Vous citez Jean-Louis TOURAINE, député de la majorité, eh bien là, on a besoin de l'État, on a besoin de la majorité sur ce sujet puisque parfois, les situations que l'on connaît dans nos villes, c'est aussi à cause d'une défaillance de l'État sur ces sujets-là. On se souvient des promesses de 2017 sur « il n'y aura plus jamais personne à la rue », on n'y est pas encore et donc, je propose... Vous avez été virulente, je le suis aussi, et je suis désolée, mais je propose que l'on allie quand même les forces de tout le monde et de toutes les institutions pour résoudre ces problèmes du quotidien, ces problèmes des riverains, que l'on objective les faits, puisque là, vous nous avez cité un certain nombre de témoignages, ce n'est pas forcément tous les témoignages que l'on a entendus lors du comité d'usagers. Donc, moi, je pense qu'il faut réellement entendre tout le

monde, mettre tout le monde autour de la table, objectiver les faits et trouver les réponses adaptées à la situation de la place Mazagran. Je vous en prie.

Mme PEILLON : Merci. Quelques mots rapidement. Pour moi, il n'y a pas de surfréquentation de la place, c'est bien le problème, c'est qu'aujourd'hui, il y a une confiscation de la place. Ce que l'on entend, ce n'est pas une surfréquentation et là encore, moi aussi je vous invite à y aller, cette place, elle n'est pas saturée, simplement il n'est pas possible d'y rester si l'on n'est pas validé par les personnes présentes. Je ne vous parle pas d'une situation comme l'on peut avoir à la Guillotière où il y a effectivement un certain nombre de personnes qui circulent et qui font divers trafics. Là, il y a une confiscation de l'espace et je maintiens les termes de non-droit, je ne prononce pas ces termes à la légère, je ne les prononcerais pas pour les rues alentour et pour les places alentour, je le dis sur cette place, vraiment.

Ensuite, concernant le comité des usagers, on ne peut pas dire à nos concitoyens que l'on fait des réunions publiques en journée, parce que nos agents ont effectivement un temps de travail qui doit se terminer en fin de journée. On a toujours fait, et ça, vous le faites aussi, des réunions avec les riverains le soir, parce que c'est là qu'ils sont disponibles, c'est comme ça que l'on fonctionne et je pense que c'est comme ça que l'on doit fonctionner.

Ensuite, sur le contenu de ce comité d'usagers, là encore, j'aimerais savoir s'il y a une information qui a été faite à tous les riverains de la place, dans toutes les boîtes aux lettres, dans toutes les allées, comme on souhaite le faire lorsque l'on souhaite informer le plus de riverains possible. Moi, je vous dis ce qui m'est dit. Je vous dis ce qui m'est dit, c'est que comme vous le dites, apparemment vous dites que c'est ouvert, mais comment les riverains peuvent savoir que c'est ouvert ? C'est ça, ma question. Bon, là, c'est fait, mais pour l'avenir, je pense qu'il faut veiller et comme ça, ça permettra effectivement qu'on n'ait pas cet échange ici et que vous puissiez l'avoir en direct avec les riverains.

Je maintiens aussi ce que je dis sur le jardin Brin d'Guill', je passe au moins un jour sur deux sur cette place depuis des années et je maintiens ce que je dis et les riverains qui sont aux fenêtres savent de quoi ils parlent.

Et enfin, pour terminer, si je vous interpelle aujourd'hui, c'est justement parce qu'il y a trop de personnes qui disent qu'elles n'ont pas de réponse depuis deux ans. Je ne vous dis pas d'apporter les solutions, mais en tout cas de dialoguer avec ces gens de la même manière que vous le faites, j'imagine, à chaque fois que l'on vous écrit. Là, je vous dis ce qui m'est dit, il y a plusieurs personnes qui me disent qu'ils écrivent sans avoir de réponse, qui demandent des rendez-vous depuis 2020 sans avoir ces rendez-vous-là. Ce n'est pas pour polémiquer, je vous relaie cette demande-là pour que vous puissiez rencontrer ces gens directement, ça me semblera plus pertinent.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je vous assure que nous répondons à toutes les demandes et que j'ai déjà fait plusieurs rendez-vous aux riverains sur le sujet de Mazagran. J'entends ce qu'on vous dit, mais je vous dis aussi ce que l'on fait, parce que là encore, je pense qu'il y a une nécessité d'objectiver les faits, pour le comité d'usagers de Mazagran, c'est une instance de travail, c'est pour ça que c'est important que les services soient présents. Effectivement, on fait un certain nombre de réunions publiques, de réunions de quartier en soirée, là, il nous paraissait plus pertinent de créer une instance où réellement, les gens, viennent et travaillent. Je pense que sous l'ancienne mandature, il y avait un certain nombre de réunions en après-midi, Monsieur MONOT peut en être témoin avec notamment les conseillers de quartier. Après, moi, je note tout à fait ce que vous m'avez dit et je me dis que pour le prochain comité d'usagers Mazagran qui se réunira aux alentours de juillet, on va essayer d'optimiser et d'avoir le plus de personnes possibles et effectivement, de regarder la question des horaires. Simplement, on ne peut pas laisser dire que non, on ne répond pas et que non, on ne s'occupe pas du sujet de la place Mazagran puisque c'est faux.

Deuxième question :

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à la seconde question que j'ai reçue, je l'ai reçue dans un intervalle un peu plus court et c'est Madame BREUIL sur le campement SDF de la place Jean Macé, enfin, en tout cas, ce sont vos mots et je vous en prie pour la question.

Mme BREUIL : Merci, Madame le Maire. Moi, ce sera très rapide. Effectivement, je souhaitais vous interpeller au sujet du campement des sans-domiciles fixes qui sont situés au niveau de la halte ferroviaire de Jean-Macé. Je voulais savoir, pouvez-vous nous indiquer les actions concrètes que vous menez pour garantir la sécurité et surtout la sérénité de vos administrés ? Comme Madame, j'ai des remontées où effectivement, il y a ce sentiment où l'on peut avoir peur le soir et pour les enfants aussi, les enfants qui sont dans des études supérieures où les parents passent leur temps au téléphone pour qu'ils ne soient pas seuls lorsqu'ils passent à ce niveau-là. C'est un sujet d'inquiétude des parents.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame BREUIL. Pour vous répondre, je vais céder la parole à Madame WIBER.

Mme WIBER : Merci. Déjà, quelques précisions sur les profils des personnes qui ont élu domicile sous le pont de la gare Jean Macé. Ce sont des personnes qui sont majeures, dans des parcours de précarité qui ne relèvent pas d'une admission prioritaire dans les dispositifs de droit commun existant. Déjà, ça, je pense que c'est important de le préciser, même si ça ne répond pas directement à votre question.

Les actions de la Ville de Lyon. Je tenais vraiment à rappeler aussi que depuis octobre, la Ville de Lyon est signataire de la charte des droits des personnes sans-abri de la Fondation Abbé Pierre et là, je tenais vraiment à citer l'article 6 qui porte sur la liberté de se déplacer et de s'installer dans l'espace public. Cet article, il précise que toute personne sans-abri a le droit d'utiliser l'espace public pour aller et venir librement, se reposer sans entraves ni limites de temps. Ça inclut les bancs publics, les trottoirs, les parcs, les transports, les bâtiments publics et donc, les ponts. Je pense qu'à partir du moment où l'on est signataire de cette charte, il est de notre devoir de la faire appliquer, ce n'est pas qu'un document de communication.

Pour ce qui concerne les mesures qui sont prises par la Ville, il y a un accompagnement de ces personnes qui est réalisé par l'association Alynéa, un accompagnement médicosocial en lien étroit avec le CCAS. Et par ailleurs, et là, plus côté des riverains, enfin, à la fois pour les occupants, mais aussi également pour les passants dont vous vous préoccupez dans votre question, il y a une opération de nettoyage des dépôts sauvages qui a été réalisée assez récemment, le 3 février, pour apporter de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité pour chacun et chacune. Donc, à la fois pour les personnes qui sont installées dans les lieux que pour les passants sous ce pont. Au-delà de ça, il y a vraiment des projets de fond qui sont engagés. Enfin, j'entends le fond de votre question et la préoccupation qui était portée principalement à destination des passants, des riverains, et spécifiquement d'un public d'enfants, notamment, mais en fait, la question du sentiment de sécurité et de l'apaisement, on n'arrivera pas à y répondre tant que l'on n'arrive pas à lutter contre la précarité des personnes qui se trouvent sur ce site et aussi à tenir compte véritablement de l'ensemble des profils et des personnes qui peuplent notre territoire. Les sans-abris en font partie.

De manière plus globale, il y a des projets de fond qui sont engagés, il y a eu la Nuit de la solidarité qui a eu lieu, de mémoire, le 20 janvier pour recenser vraiment les besoins des personnes en situation de rue, recenser leurs besoins en matière de logement, d'accès au droit, qui elles sont, les services auxquels elles ont accès, etc. Et aujourd'hui, le lancement du baromètre du non-recours, justement, qui est un projet de fond porté par le CCAS de Lyon et en lien avec l'Odenore qui est l'Observatoire des non-recours au droit de l'Université de Grenoble. C'est des projets de fond qui vont véritablement permettre d'apporter des réponses et de proposer un plan d'action parce qu'on ne peut pas passer par cette étape, enfin, on ne pourra pas proposer des solutions durables d'apaisement et de sécurité sans passer par cette case de l'accompagnement des personnes qui se trouvent dans des situations de grande précarité que sont la rue.

Je vais m'arrêter là et si d'autres adjoints souhaitent compléter, je vous laisse la parole.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce que d'autres adjoints souhaitent compléter ? Non. Madame BREUIL. Peut-être Madame DE LAURENS et ensuite, Madame BREUIL, pour compléter.

Mme DE LAURENS : Oui, merci. Juste pour dire que je trouve ça finalement assez choquant de se poser la question de savoir quels sont les risques pour les personnes qui passent devant ces SDF au quotidien et de pas se poser la question de savoir quels sont les risques pour ces personnes SDF qui dorment au quotidien dans des tentes, qui elles-mêmes sont aussi confrontées à la précarité, à de la violence sociale, à de la violence physique. Enfin, excusez-moi, mais je trouve que c'est... Donc, merci, Eugénie, pour ta réponse très complète, mais je suis... Alors, je ne sais pas si c'était le fond de votre question ou si on l'a mal entendue, mais clairement, je trouve que dans la manière dont elle a été posée, c'est extrêmement choquant. Aujourd'hui, on parle d'une cause humanitaire, on a aujourd'hui des gens qui dorment sous les tentes, sous les ponts, ce n'est pas satisfaisant, mais la première question à se poser, c'est comment ces gens-là peuvent dormir dans un endroit plus sécurisant plutôt que de se dire : Est-ce que ces gens-là risquent d'agresser potentiellement des passants ? Et *a priori*, ce ne sont pas des sujets de sécurité, en tout cas tels qu'ils ont été posés. À moins que vous ayez des faits à relater, mais en l'espèce, je suis assez choquée.

Mme LA MAIRE : Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci. J'entends que vous êtes choquée, c'est des faits, c'est des sentiments aussi, c'est des personnes qui peuvent vous interpeller, qui vont vous dire... Ma fille qui fait son apprentissage dans un restaurant dans le 6<sup>e</sup>, son bus la dépose place Jean Macé, elle doit rentrer à 10 h 00 – 10 h 30 de l'autre côté, côté Gerland, elle a peur et sa mère a peur aussi et d'autres parents, ce n'est pas choquant que de dire qu'on peut avoir un sentiment d'insécurité. Ce n'est pas pour autant que je dénigre ces personnes et que je ne compatis pas au fait qu'ils soient dans la rue. Je les plains, ces personnes, mais ce n'est pas parce que je les plains que nous, les plaignants, je pense que personne ici peut se dire : « C'est bien fait pour eux. » Je ne vois pas qui pourrait dire ça, comme personne, je ne vois pas, mais il n'empêche que ça ne doit pas nous aveugler et de ne pas voir le reste. Moi, ce qui me choque, c'est aussi de ne pas entendre quand les gens se disent « je ne me sens pas en sécurité, on ne m'entend pas, on ne répond pas ». Ce n'est pas dire qu'ils sont... Ce n'est pas un jugement de valeur sur ces personnes, c'est aussi un problème que je vous relate et je ne pense pas être la seule, ce n'est pas une invention. Donc, que vous soyez choquée, moi, ce qui me choque, c'est de ne pas entendre les problèmes que peuvent avoir les administrés de Lyon 7<sup>e</sup>, voilà, c'est tout ce que je dirai.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame BREUIL. Je crois que l'on a bien entendu. On a effectivement laissé Madame WIBER répondre à dessein, parce que c'est évidemment une question sociale qu'il y a sous ce pont. Et d'ailleurs, j'ai demandé à Monsieur MONOT, à Monsieur CHIHI, s'ils avaient eu des remontées de faits pour pouvoir répondre correctement à votre question, en l'occurrence, ça ne nous a jamais été remonté et l'on fait des points avec la police municipale, la police nationale tous les mois. D'où la réponse de Madame WIBER sous l'angle social, humain, puisque de nous, c'est de cela dont il s'agit.

Troisième question :

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à la dernière question orale qui est posée par Madame DESRIEUX sur le passage piéton de la Place Gabriel-Péri. Je vous en prie, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Pour ma part, je souhaitais de la même manière vous faire remonter une question qui m'est parvenue et qui concerne les travaux sur le secteur

de la place Gabriel-Péri, plus précisément sur le haut de la rue de Marseille, ces travaux qui ont débuté il y a quelques semaines maintenant. Dans un premier temps, il s'agirait d'établir un passage piéton facilitant les déplacements au sein du carrefour, mais à terme, quelles sont les autres évolutions urbanistiques envisagées ? Pouvez-vous nous apporter plus d'éléments sur les objectifs de ces travaux ? En effet, à l'issue des ateliers de concertation, les participants à ces ateliers, qu'ils soient habitants, associations du quartier, voire commerçants, ont eu l'occasion de vous indiquer de façon claire et unanime le souhait de ne pas voir la rue de Marseille piétonnisée sur tout ou partie. Ces mêmes participants nous font savoir aujourd'hui leur inquiétude sur les travaux à venir, craignant une prochaine piétonnisation. Pouvez-vous nous garantir que vous veillerez au respect des préconisations données par les acteurs du quartier lors des ateliers de concertation, et plus précisément, pouvez-vous nous garantir qu'une piétonnisation même partielle de la rue de Marseille (voire de Paul-Bert) ne sera pas mise en œuvre ? Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vais laisser Monsieur MONOT répondre à votre question, puisqu'en tant que délégué aux mobilités et à la sécurité, il suit particulièrement ce sujet. Je vous en prie, Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Merci, Madame DESRIEUX pour votre question. Ça me donne l'occasion de faire un petit point habituel de la place Gabriel-Péri pendant ce conseil. Alors, la Métropole a voté pour ce mandat une enveloppe de 2,3 millions d'euros pour commencer le réaménagement de cette place Gabriel-Péri et des espaces attenants. Les travaux concernant le passage piéton que vous citez se font dans le cadre du projet global d'aménagement de la place afin de participer à l'apaisement du secteur. Suite à la concertation lancée cet automne, des premiers travaux se sont engagés dans l'objectif de faciliter la traversée piétonne du cours Gambetta, compte tenu, vous l'avez dit, du consensus autour de cette proposition précise lors de la concertation.

Au programme, la modification du fonctionnement du carrefour et la création d'un passage piéton central. Ces travaux qui dureront pendant sept semaines environ et qui sont déjà bien avancés, c'est une première étape dans la transformation de ce secteur. Ils permettront une bien meilleure mobilité pour les piétons entre le 3<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissement, leur permettant de traverser une fois les travaux finis de façon directe et non pas en trois phases comme à présent, où les piétons doivent attendre à chaque passage piéton que le feu passe au vert, c'est quand même très contraignant pour les piétons qui passent du 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> arrondissement. Vous l'avez dit, d'autres projets sont en train d'être étudiés afin d'améliorer la circulation de toutes et tous sur ce secteur et d'en faire un espace plus agréable à vivre. Par exemple, les travaux sur le cours Gambetta qui viendront avec à terme l'intégration de la Voie Lyonnaise n° 12 qui permettra de sécuriser les déplacements des cyclistes, ou l'aménagement et la végétalisation de la place Gabriel-Péri et des espaces attenants comme l'espace entre la fresque du cinéma et La Poste.

L'ampleur de ces aménagements sera travaillée à l'aune du bilan de la concertation qui est en cours de finalisation par les services métropolitains en plus des études urbaines et d'usage menées par la Métropole et nous en aurons bientôt connaissance. Vous parliez de la piétonnisation de la rue de Marseille, aucune décision n'a été prise et je vous rassure, ce n'est pas du tout lié au passage piéton, ce sont deux projets indépendants. Au niveau de la piétonnisation, elle fera l'objet d'une phase de test, il n'y a pas un refus de tous les riverains, il y a aussi une volonté de certains riverains avec un besoin d'accompagnement et donc de tests, par conséquent, tous les nouveaux usages et les modifications d'usage sur cet espace possiblement libéré et restitué aux piétons seront anticipés, réfléchis et accompagnés au maximum. La décision sur les suites à donner à l'ensemble des propositions d'aménagement sera prise au printemps et donc, nous pourrons vous apporter plus de précisions très prochainement.

Puis, enfin, comme vous le savez, c'est bien par la conjugaison de tous les axes des politiques publiques que nous pourrons transformer et apaiser le secteur. Les aménagements urbains dont on a parlé sont indispensables, mais bien sûr, nous le savons toutes et tous, ils ne



suffiront pas, et donc, c'est bien par une approche multimodale que nous proposons depuis le début du mandat que nous y arriverons. Nos actions conjuguent amélioration de la sécurité et accompagnement social. Ainsi, les médiateurs sociaux de l'ALTM et les éducateurs de la prévention spécialisée sont présents chaque semaine et assurent une présence active de proximité, notamment en direction des plus jeunes et des plus précaires. Pareil sur la santé avec une intervention auprès des jeunes consommateurs de drogues. Aussi, sur le volet tranquillité et sécurité, la police municipale de Lyon, que je veux remercier ce soir, est présente quotidiennement, tous les matins, avec une relève assurée l'après-midi et en soirée par la police nationale, notamment à travers la nouvelle brigade spécialisée de terrain qui prend ses marques depuis quelques semaines.

C'est donc un ensemble de politiques publiques et d'actions que nous mettons en place et que nous renforçons en lien avec l'État et la Métropole pour améliorer sur le long terme les différentes problématiques de cette place. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Et merci, mesdames, pour vos questions.

Intervention diverse :

Mme LA MAIRE : On a une dernière intervention pour finir, Madame GRIES, je vous cède la parole.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Depuis 2014 et l'annexion de la Crimée, l'Ukraine est dans une situation de guerre. Les récentes attaques militaires russes sur le sol ukrainien sont d'une violence inouïe, elles nous ont plongés dans l'effroi. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'agression de Vladimir Poutine et son gouvernement entièrement responsable de cette guerre, énième provocation vis-à-vis de l'Europe et de l'ordre mondial.

Nos pensées vont à la population ukrainienne qui subit les bombardements, les assauts et les velléités expansionnistes du gouvernement russe. Nous admirons son courage et exprimons notre solidarité. Nous admirons également le courage de la population russe qui s'oppose à cette guerre. C'est plus de quatorze-mille-sept-cents (14 700) personnes, comme la journaliste Marina Ovsianikova, qui se sont fait arrêter pour leur opposition. Ni le peuple ukrainien ni le peuple russe ne sont pour cette guerre. Comme de nombreux Lyonnais et Lyonnaises, nous avons participé au rassemblement spontané, témoignage de soutien aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens. Nous saluons la Ville de Lyon qui a rapidement proposé des actions concrètes pour leur venir en aide et la Métropole de Lyon pour avoir débloqué hier une subvention d'aide d'urgence à hauteur de 50 000 euros destinée à l'association Alliance Urgences qui regroupe six organisations non gouvernementales (Action contre la faim, Care, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International et Solidarité Internationale).

Les autorités françaises et les collectivités sont en train de réaliser ce que nombre d'entre nous tentent d'expliquer depuis longtemps : il est nécessaire et possible d'offrir un accueil responsable à des personnes fuyant des situations de violence. Ainsi, l'installation des personnes dans les pays de leur choix, l'accès facilité à la procédure d'asile, l'hébergement, le droit à l'emploi, la garantie par l'activation de la protection subsidiaire sont effectives en France pour les Ukrainiens et les Ukrainiennes. Pour la première fois, depuis sa création il y a vingt ans, l'Union européenne a décidé de déclencher la protection temporaire face à l'afflux de civils qui fuient les combats en Ukraine. Il s'agit d'un dispositif mis en place après la guerre en ex-Yougoslavie et destiné à gérer un flux massif de population comme c'est le cas en ce moment.

Cet élan de solidarité est formidable. Quand on veut, on peut. Il est clairement possible d'accueillir, d'accueillir rapidement, d'y mettre des moyens, de se coordonner entre pays, de s'appuyer sur les solidarités locales, citoyennes, d'ouvrir des couloirs sûrs de circulation pour les personnes exilées. Pourtant, il y a de l'indécence dans cette solidarité lorsque l'on sait toute l'hostilité dont nos mêmes dirigeants, nos mêmes collectivités et nos mêmes élus font preuve depuis si longtemps à l'égard des populations exilées, des populations afghanes, syriennes, yéménites, éthiopiennes, maliennes, qui fuient pourtant également la guerre. Notre société

française repose sur l'universalisme républicain. Toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, doivent être combattues. C'est toute cette philosophie qui s'effondre aujourd'hui sous nos yeux. Notre hypocrisie et notre racisme structurel rejaillissent complètement avec cette solidarité envers les Ukrainiennes et les Ukrainiens. Il y a bien un tri des exilés en fonction des critères et nous le justifions par notre sentiment de proximité. Cet accueil bienvenu des populations ukrainiennes pose donc par contraste la question du caractère raciste de la politique migratoire européenne, de sa déclinaison française et du tri qui en résulte. Cette hiérarchisation des vies humaines selon leur couleur de peau ou leur culture érode notre pacte républicain, elle met en péril notre humanité. Et c'est pour cela que je souhaitais réappuyer ici un principe fort : conformément au droit international et aux principes fondamentaux de la république universaliste, la France, notre région, notre métropole et notre ville doivent proposer un accueil dans des conditions humaines, sociales et sanitaires dignes pour toutes les personnes présentes sur son sol sans différence de couleur de peau ou de nationalité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES.

Nous arrivons à la fin de ce conseil d'arrondissement, je vous remercie toutes et tous pour votre participation et vous donne rendez-vous le 3 mai à 18 h 30, on l'espère toujours en présentiel. D'ailleurs, c'était un plaisir de vous retrouver en présentiel, mais malheureusement sans public ce soir. De toute façon, tous nos conseils d'arrondissement sont à retrouver sur YouTube. Bonne soirée à toutes et à tous.